

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 3/II

Séance du mardi 20 avril 2004, seconde partie

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 3/I, page 241)

Ouverture de la séance 306

Interpellation :

«Augmentation des tarifs des tl: quel est le point de vue de la Municipalité?»

(M. Grégoire Junod et consort). *Développement* 306*Réponse de la Municipalité* (M. Daniel Brélaz) 307*Discussion* 309**Préavis :**

N° 2003/66 Société coopérative Coopélia. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 48 logements subventionnés, un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures, sis chemin de Malley 22-24 à Lausanne. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire (Sécurité sociale et Environnement) 314

Rapport polycopié de M. Philippe Mivelaz, rapporteur 320*Discussion* 321

N° 2004/1 Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous» (Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité publique, Sécurité sociale et Environnement) 323

Rapport polycopié de M. Marc Dunant, rapporteur 329*Discussion* 332

N° 2003/55 Quelques rues non déneigées à Lausanne. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann (Travaux) . 340

Rapport polycopié de M^{me} Elisabeth Müller, rapportrice 343*Discussion* 344

Séance

du mardi 20 avril 2004, seconde partie

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M. Marc-Olivier Buffat, M^{me} Aline Gabus, M^{me} Evelyne Knecht, M. Charles-Denis Perrin, M. Antoine Rudasigwa, M. Gianni John Schneider.

Membres présents	93
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Point 16 de l'ordre du jour, interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «Augmentation des tarifs des tl: quel est le point de vue de la Municipalité?» Je prie M. Junod de prendre place à la tribune. Veuillez nous lire le développement de votre interpellation, Monsieur.

Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «Augmentation des tarifs des tl: quel est le point de vue de la Municipalité?»¹

Développement

M. Grégoire Junod (Soc.): – Le jeudi 25 mars 2004, la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'Association transports et environnement (ATE), le Parti ouvrier populaire et Gauche en mouvement (POP) ainsi que le Parti socialiste (PS) ont remis au directeur des tl, M. Michel Joye, une pétition contre le projet de hausse des tarifs qui devrait entrer en vigueur le 12 décembre prochain. Celle-ci sera transmise au Conseil d'administration ainsi qu'à la structure «communauté tarifaire».

Cette pétition est munie de plus de 6000 signatures, récoltées pour la quasi-totalité en moins de 48 heures. Ce résultat illustre l'ampleur de la grogne qui existe au sein de la population, non pas contre les tl, mais plus spécifiquement contre des augmentations de tarifs qui seront très importantes.

La pétition met à juste titre l'accent sur les augmentations qui devraient toucher les enfants et les familles. En effet, le billet enfant devrait passer à Fr. 2.–, soit plus de 50% d'augmentation, alors que les abonnements pour enfants pourraient augmenter de 10% à près de 20% selon la durée

de validité. Par ailleurs, le rabais de 10% pour les familles, introduit en 2001 suite à une motion que j'avais déposée au Conseil communal, serait supprimé. Pour une famille de deux adultes et deux enfants, la facture, pour des abonnements mensuels, passera ainsi d'un peu plus de Fr. 160.– à plus de Fr. 200.–, soit une augmentation très largement supérieure à 20%.

Toutefois, les familles ne seront pas les seules touchées. Pour les adultes ou les retraités, les abonnements et les billets augmenteront également dans des proportions importantes: l'abonnement adulte devrait atteindre près de Fr. 60.– par mois et le billet Fr. 2.80. Sans parler du retour gratuit en soirée qui sera purement et simplement supprimé.

Pour une part, cette augmentation de tarifs tient à l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire, très largement saluée et soutenue également par les pétitionnaires. En effet, l'entrée en vigueur d'une communauté tarifaire implique un changement dans la structure tarifaire – en d'autres termes une adaptation aux règles fixées par les CFF. Toutefois, comme le reconnaissent d'ailleurs les tl, cette augmentation de tarifs dépasse très largement ce qui tient à l'adaptation de la structure tarifaire.

Le projet envisagé par les tl est ainsi fait que les usagers qui utilisent plusieurs moyens de transports publics pour se déplacer bénéficieront de baisses de tarifs importantes par rapport à la situation actuelle alors que celles et ceux qui n'utilisent qu'exclusivement le réseau d'agglomération des tl seront confrontés à de fortes augmentations. En d'autres termes, l'ensemble des usagers tl qui vivent et travaillent dans la zone d'agglomération – c'est en particulier le cas de tous les Lausannois – vont payer très cher un développement de l'offre qui profitera en premier lieu à celles et ceux qui vivent loin de Lausanne et qui combinent plusieurs moyens de transports publics pour se rendre au travail. Dit encore autrement, les Lausannois comme tous les habitants de l'actuelle zone tarifaire N° 10, vont payer une nouvelle fois – c'était déjà en partie le cas lors de la dernière hausse des tarifs – pour une offre qui profitera surtout aux habitants de communes périphériques.

Le Conseil d'administration des tl a d'ores et déjà donné son accord au projet de communauté tarifaire ainsi qu'au projet de nouvelle grille tarifaire. Toutefois, les décisions définitives devraient être prises d'ici au mois de mai. La Municipalité, à travers ses représentants au Conseil d'administration des tl, sera ainsi appelée à se prononcer sur la grille définitive des tarifs.

¹BCC 2004-2005, T. I (N° 2), p. 88.

C'est pourquoi, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la position de la Municipalité à l'égard de cette nouvelle augmentation des tarifs ?
2. La Municipalité trouve-t-elle normal que les usagers de la zone 10, dont fait partie la ville de Lausanne, fassent les frais de la mise en place de la communauté tarifaire ? Ne trouve-t-elle pas que ce projet de nouvelle grille des tarifs implique une répartition des coûts et des bénéfices particulièrement défavorable aux Communes centres de notre agglomération ?
3. La Municipalité a-t-elle chiffré les coûts des augmentations du prix des billets et des abonnements enfants pour la Direction de l'enfance et de la jeunesse ? Si oui, peut-elle nous indiquer les montants qui émergeront nécessairement au budget 2005 de la Ville de Lausanne ?
4. Comme indiqué plus haut, les enfants et les familles seront particulièrement touchés par ces augmentations de tarifs. La Municipalité, ou plus précisément ses représentants au sein du Conseil d'administration des tl, seraient-ils prêts à s'engager dans une démarche de négociation et de discussion avec les tl et leurs partenaires de la communauté tarifaire afin de permettre une modération des augmentations qui touchent les enfants ?

Le président : – Merci, Monsieur Junod. Je donne la parole à la Municipalité par son syndic, M. Daniel Brélaz.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – De 1988 à 2003, le taux de couverture des transports publics par les recettes de transport est passé de 65% à 38%. En clair, cela signifie qu'il y a une quinzaine d'années les Communes et le Canton payaient les 35% des coûts des Transports publics de la région lausannoise par les impôts alors qu'aujourd'hui, elles en paient les 62%. De plus, au moment des discussions sur l'introduction de l'abonnement bleu-blanc, le Canton ayant peur de voir sa part de charges exploser, a limité sa part à la couverture des déficits des transports publics. Cela signifie que les augmentations de déficits, à part dans le domaine des métros m1 et m2, suite à une révision récente de la loi, sont quasi intégralement à charge des Communes.

Si les tl avaient fonctionné suivant le principe de la couverture des coûts, il aurait fallu augmenter de manière beaucoup plus forte les tarifs afin d'éviter une dégradation du taux de couverture financier par les recettes de transports publics de 65% à 38%. Il y a également lieu de rappeler qu'il a fallu amortir diverses installations nécessaires aux transports publics et que, bien heureusement, l'ensemble du personnel tl a toujours bénéficié de la pleine indexation au coût de la vie.

L'effort financier est important et de manière générale, la grande majorité des collectivités publiques représentées aux tl estime qu'il n'est pas raisonnable de descendre plus bas que 38% de taux de couverture. La détérioration du taux de couverture, respectivement l'augmentation de la part supportée par les collectivités va – dans le contexte financier actuel – défavoriser la mise en place d'une véritable politique de la mobilité visant notamment, par une amélioration sensible de l'offre de transport – augmentation de fréquence, nouvelles lignes, nouveaux moyens en site propre – à proposer une véritable alternative aux habitants en possession de moyens de transports privés. Ces objectifs plus larges et ambitieux de transfert modal et de respect des mesures OPair notamment pourront être bien davantage atteints par un élargissement et une intensification de l'offre que par un soutien non ciblé des tarifs. Rappelons qu'au budget 1988 l'ensemble des charges de la Ville en faveur des transports publics représentait environ Fr. 9 millions et qu'aujourd'hui nous en sommes à Fr. 34 millions. En refusant de monter davantage les tarifs, nous avons de fait subventionné les tl pour près de 8 points du taux d'imposition supplémentaire, cela bien sûr sans toucher aux impôts.

Cela étant dit, la Municipalité n'est bien entendu pas favorable à des augmentations excessives des tarifs tl et a toujours été très scrupuleuse dans ce dossier, s'opposant à de nombreuses reprises à des hausses ou faisant des efforts pour les modérer. Néanmoins, nous sommes en train de changer de système. Le principe même de la communauté tarifaire implique d'une part une solidarité tarifaire sur les réseaux faisant partie de la communauté et, d'autre part, que les partenaires suivent les augmentations relativement régulières des transports publics qui sont décidées au niveau national. Des partenaires qui refuseraient de le faire devraient non seulement compenser par d'autres moyens les augmentations de charges les concernant, mais également celles de tous les partenaires qu'ils empêcheraient de modifier les tarifs. Il faut être particulièrement clair : le fait d'adhérer à une communauté tarifaire implique qu'un certain nombre de spécialités tarifaires deviennent difficiles voire impossibles. Il y a également lieu de rappeler que, de ce fait, seules des subventions individuelles permettent en fait de corriger des excès. Dans le cadre du volet « Transports » de l'Agenda 21, la Municipalité réfléchira à d'éventuelles possibilités dans ce sens et, si elle trouve des pistes convaincantes, vous les soumettra d'ici à peu près à une année à l'occasion de la sortie de ce préavis.

En attendant, la Municipalité s'est trouvée prise dans un débat cornélien. Tout le monde veut absolument l'introduction de la communauté tarifaire, mais celle-ci a trois caractéristiques :

- 1° Les spécialités tarifaires deviennent impossibles. En effet si dans un contexte local, toutes les idées promotionnelles peuvent être réalisées, force est de constater que les entreprises actives au niveau national (CFF et Cars postaux) ont dû, face à plus de vingt communautés

existantes, fixer des conditions cadres pour d'une part garder la cohérence, l'unité et la transparence en matière de tarif au niveau national et d'autre part pour maîtriser la complexité des systèmes de distribution (et par là même d'interface avec le voyageur) et la surcharge de connaissances nécessaires au personnel – notamment les contrôleurs qui travaillent sur toute la Suisse dans une même journée. Dans les faits, il n'existera dès le 12 décembre ni tarif tl, ni LEB, ni CFF dans le périmètre de la CT, mais un seul et nouveau tarif communautaire vendu par toutes les entreprises.

2° En cas d'augmentation des coûts sur le réseau national au sens de décisions des transports publics de l'ensemble de la Suisse, les coûts sont obligatoirement répercutés dans la communauté tarifaire sous peine de subir des pénalités rapidement dévastatrices.

3° La communauté tarifaire a souvent de légères répercussions négatives au tout début de sa mise en place sur la zone la plus centrale.

Mais refuser la communauté tarifaire reviendrait à isoler définitivement les tl de toute possibilité de coordination régionale à une époque où le Canton et les autres Communes contribuent très largement notamment à la réalisation du m2. Ce débat cornélien a créé des positions différentes chez les membres de la Municipalité. Certains acceptant la communauté tarifaire, mais également ses conséquences décrites dans l'interpellation urgente de M. Grégoire Junod, d'autres préférant s'y opposer ou s'abstenir tout en étant conscients du risque que refuser ces restructurations tarifaires implique pour Lausanne une impossibilité d'un véritable développement régional des transports publics. C'est la nature même de ce débat cornélien qui a créé le splitting des votes des différents municipaux présents au Conseil d'administration des tl.

Il y a également lieu de dire que dans son interpellation M. Grégoire Junod cite un certain nombre de cas extrêmement particuliers d'augmentation de tarifs ou de suppression de prestations. Dans les faits, il y a par exemple lieu de dire que les abonnements enfants augmenteront en principe de 5,1% alors que les abonnements annuels augmenteront jusqu'à 18,3% du fait de la prise en compte de neuf mois au lieu de huit, mais il convient à ce sujet de rappeler que ce sont les Communes qui financent une bonne part de ce type d'abonnement et que, d'autre part, les nouvelles recettes viendront en diminution des déficits potentiels à charge des mêmes Communes.

Quant aux billets enfants, ils passeront certes de Fr. 1.30 à Fr. 2.–, obligation faite par la communauté tarifaire, c'est-à-dire une augmentation de 53,8%, mais sur les 500'000 exemplaires vendus par an, nombre d'entre eux résultent vraisemblablement de la méconnaissance de l'existence de la carte Junior qui permet aux enfants jusqu'à 16 ans de voyager gratuitement avec leurs parents, c'est-à-dire en incluant l'effet famille. Pour ce qui est

justement des familles avec deux enfants, il y a effectivement une augmentation globale comme mentionné dans l'interpellation avec un prix qui passera de Fr. 166.– à Fr. 198.– par mois, soit 19% pour ceux qui profitent déjà des 10% de rabais, mais seulement de 7,6% pour ceux qui ne sont pas en condition d'en bénéficier. Or, sur les 6000 familles de trois personnes recensées dans les fichiers des tl, seules 300 familles ont effectivement bénéficié de cette offre en 2003 principalement en raison du concept – présentation simultanée des abonnements et renouvellement pour une même période – qui fonctionne effectivement bien dans une station de ski, mais présente des inconvénients rédhitoires dans la vie citadine quotidienne. A noter que dans ces familles, il y a une proportion croissante de jeunes de 16 à 25 ans pour lesquels les réductions dues à la communauté tarifaire sur abonnement iront jusqu'à 23%. Tout cela démontre que les choses ne sont pas tout à fait aussi simples et peu nuancées que ce que M. Junod décrit dans son interpellation.

Il y a également lieu de dire que nous aurons de très nettes améliorations du service ces prochaines années en fonction de tout ce qui a été et sera investi et également que nous pouvons espérer que la communauté tarifaire crée suffisamment de clients pour effectivement participer à un développement toujours plus efficace des transports publics. Partout où des communautés tarifaires ont été introduites en Suisse et malgré certaines des caractéristiques relevées par M. Junod, le succès a été croissant au cours du temps. Il y a enfin lieu de rappeler avant de passer à la réponse aux questions que les tarifs de la future communauté tarifaire lausannoise restent les meilleur marché de Suisse dans des villes comparables.

Cela étant dit, nous répondons de la manière suivante aux diverses questions de l'interpellateur :

1. *Quelle est la position de la Municipalité à l'égard de cette nouvelle augmentation des tarifs ?*

La Municipalité a rappelé dans quels choix cornéliens elle s'est trouvée prise et les raisons pour lesquelles elle n'a pas voté de manière unanime dans ce dossier. Elle considère également que l'essentiel des faits mis en évidence par M. Junod résulte des obligations liées à la mise en place de la communauté tarifaire elle-même.

2. *La Municipalité trouve-t-elle normal que les usagers de la zone 10, dont fait partie la ville de Lausanne, fassent les frais de la mise en place de la communauté tarifaire ? Ne trouve-t-elle pas que ce projet de nouvelle grille des tarifs implique une répartition des coûts et des bénéfices particulièrement défavorable aux Communes centres de notre agglomération ?*

La Municipalité partage en partie l'analyse de l'interpellateur. Effectivement, les usagers des zones urbaines se trouvent légèrement défavorisés par les nouvelles règles. Toutefois, si l'on raisonne de manière plus globale, on

s'aperçoit que la communauté tarifaire est un outil indispensable à la rentabilisation d'un investissement comme celui du m2 et que, dans cette optique, le sacrifice fait par l'ensemble du Canton et des Communes voisines est lui aussi considérable. A titre d'exemple, les frais d'investissements liés au m2 sont pris en charge par l'ensemble du bassin Lausanne, Echallens, Oron, alors que si l'on n'avait pas modifié la Loi cantonale sur les transports il y a trois ans, seules les Communes de Lausanne et d'Epalinges auraient payé les investissements avec une participation plus ou moins volontaire des autres Communes du bassin urbain. Des sacrifices au moins aussi importants ont donc été faits par les autres collectivités.

3. *La Municipalité a-t-elle chiffré les coûts des augmentations du prix des billets et des abonnements enfants pour la Direction de l'enfance et de la jeunesse? Si oui, peut-elle nous indiquer les montants qui émergeront nécessairement au budget 2005 de la Ville de Lausanne?*

Si le projet du Canton sur les péréquations est accepté par le Grand Conseil, un subventionnement direct de ce genre de prestations sera fait à travers le fonds de péréquation où Lausanne est tenue de participer à hauteur de un point du taux d'imposition. Dans les faits, les charges supplémentaires que subira la Ville de Lausanne seront remboursées à plus de 80% par l'existence de ce fonds et comme les charges actuelles le seront aussi, la facture globale de Lausanne baissera si le nouveau principe de péréquation et ses annexes sont adoptés par le Grand Conseil.

Dans l'hypothèse où ce projet de loi n'entrerait pas en vigueur, l'augmentation des charges pour le DEJE serait de l'ordre de Fr. 100'000.- par an.

4. *Comme indiqué plus haut, les enfants et les familles seront particulièrement touchés par ces augmentations de tarifs. La Municipalité, ou plus précisément ses représentants au sein du Conseil d'administration des tl, seraient-ils prêts à s'engager dans une démarche de négociation et de discussion avec les tl et leurs partenaires de la communauté tarifaire afin de permettre une modération des augmentations qui touchent les enfants?*

Dans les faits et même si une validation finale doit être effectuée ces prochaines semaines, toutes les décisions qui doivent être coordonnées dans toutes les compagnies membres de la communauté tarifaire ont déjà été prises. Dans cette optique, les membres de la Municipalité qui étaient opposés se sont donc déjà manifestés. La Municipalité croit avoir démontré que la situation des enfants n'est pas tout à fait aussi noire que ce que M. l'interpellateur décrit. Enfin, la Municipalité va analyser dans le cadre du volet du développement durable consacré aux transports quelles sont les éventuelles possibilités pour aider un certain nombre d'usagers lausannois qui pourraient en avoir besoin. Elle fera rapport à votre Conseil sur ce sujet d'ici à une année environ.

Le président: – Je remercie la Municipalité pour sa réponse et j'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Payot (POP): – Je viens d'entendre une série de généralités, d'analyses justes, mais qui ne m'apprennent pas grand-chose. La question que je pose, que d'aucuns diront accessoire mais qui est essentielle pour moi: quels sont les tarifs projetés? Comme je soupçonne le syndic de ne pas vouloir me répondre, je lui demande: quand connaîtra-t-on ces nouveaux tarifs?

M. Alain Hubler (POP): – J'aimerais d'abord rappeler que la pétition dont a parlé Grégoire Junod a été signée en deux jours par 6000 personnes et qu'à l'heure actuelle, des signatures rentrent encore spontanément: plus de 1000 enregistrées hors délai.

A propos des augmentations de tarifs des transports publics pour les Lausannois, la Ville en appelle – on l'a entendu de M. le syndic – à la solidarité avec les habitants du canton qui ont payé le m2. Soit! Mais c'est quelque peu paradoxal par les temps qui courent. Car la Municipalité ne cesse, dans le même temps, de critiquer les Communes qui ne contribuent pas aux efforts de Lausanne en tant que Ville centre et de tenter de faire contribuer leur population aux prestations offertes par Lausanne. Je me pose cette question: est-ce à dire que le syndic défend mieux sa caisse communale que le porte-monnaie de ses habitants? Ou alors, est-ce un aveu d'impuissance face à la Région ou à un gros machin venu d'en haut, qui s'appelle communauté tarifaire? Pour le POP et Gauche en mouvement, il serait acceptable – puisqu'on a mentionné que les désagréments des hausses tarifaires pourraient n'être que momentanés – d'imaginer que la Ville puisse prendre des mesures transitoires permettant d'accompagner cette introduction de manière financièrement plus douce pour les Lausannois.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Le syndic complètera peut-être tout à l'heure, mais je peux déjà apporter un premier élément de réponse à M. Payot sur les futurs tarifs. Lors du dépôt de la pétition, nous avons été reçus par le directeur des tl, qui nous a donné quelques informations là-dessus. Premièrement, le billet adulte passera de Fr. 2.40 à Fr. 2.80 pour la future «deux zones», équivalant à l'actuelle zone 10 de l'agglomération. Il augmentera largement de plus de 10% en l'occurrence. Le billet enfant reviendra à Fr. 2.- – actuellement Fr. 1.30. L'abonnement adulte devrait passer de Fr. 53.- à Fr. 58.-, soit aussi plus de 10% d'augmentation. L'abonnement enfant passerait de Fr. 39.- à Fr. 43.-, selon les informations que j'avais obtenues. Mais si j'en crois les chiffres du syndic, il serait plutôt de Fr. 41.-. Ce qui serait peut-être déjà une bonne nouvelle, un premier effet de la pétition. Le tarif des 16-25 ans devrait diminuer, puisqu'il serait ramené au niveau actuel du tarif enfant. Il n'y aurait plus qu'un seul abonnement pour les jeunes de 6 à 25 ans, qui devrait se situer entre Fr. 41.- et Fr. 43.- par mois, ce qui représenterait une

augmentation pour les enfants et une diminution pour les 16-25 ans. Voilà les informations en ma possession sur les tarifs. M. le syndic en a probablement d'autres.

Ayant écouté la réponse de la Municipalité à mon interpellation, j'aimerais apporter un ou deux compléments. Sur le taux de couverture, tout d'abord. M. le syndic nous dit qu'au cours du temps, ce taux de couverture n'a cessé de diminuer. De 65% il y a quelques années, à 38% maintenant. C'est juste, ces chiffres ne sont pas contestables. C'est un peu moins vrai si l'on prend une courte période. Au cours des dernières années, en raison notamment de la nouvelle Loi sur les transports, la part lausannoise au déficit n'a pas beaucoup varié. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire, cette modification des tarifs va faire remonter le taux de couverture, si l'on en croit les informations du directeur des tl. Il devrait passer de 38% à un peu plus de 40%. Ce qui signifie concrètement que la démarche dans laquelle on était engagé jusqu'à présent, qui consistait à dire que les collectivités publiques assumaient avec le temps une charge des transports publics de plus en plus importante, va s'interrompre avec cette nouvelle hausse des tarifs, puisque le taux de couverture devrait remonter au-delà de 40%.

Ensuite, M. le syndic me répond que je cite un certain nombre d'augmentations de tarifs et de suppressions de prestations très spécifiques. Soyons clairs! La catégorie d'usagers qui va y gagner – les pétitionnaires n'ont d'ailleurs jamais prétendu le contraire – est celle des 16-25 ans, puisqu'elle bénéficiera, par le biais des abonnements, de rabais relativement importants. Mais à part elle, toutes les autres catégories, pour ce qui concerne la zone d'agglomération, sont assez durement touchées dans des proportions importantes, par des augmentations de 5%, 10%, 15%, voire près de 20% sur l'abonnement annuel pour les enfants. Ce n'est pas rien! Si l'on considère que la dernière hausse date de 2001, on est confronté à une augmentation moyenne qui, pour les Lausannois, dépassera très largement l'augmentation du coût de la vie. On peut débattre longtemps de tarifs spécifiques, il n'en demeure pas moins que l'on fait globalement face à une hausse extrêmement importante des tarifs.

Concernant la marge de manœuvre liée à la communauté tarifaire, M. le syndic nous dit que les tarifs lausannois seront les meilleur marché des différentes communautés tarifaires de Suisse. Cela reste à voir. On ne connaît pas encore toutes les prochaines modifications des tarifs. Actuellement, ce n'est pas le cas. Dans toute une série de villes suisses, l'échelle des tarifs commence bien au-dessous de Fr. 2.–. Pourtant, ce sont des villes en communautés tarifaires, notamment Bâle, Berne, Zurich même, où le tarif enfant est inférieur à Fr. 2.–. Des futurs tarifs des communautés tarifaires, on sait que la Ville de Bâle, par exemple, continuera à appliquer des tarifs inférieurs à Fr. 2.– comme prix de départ. Le tarif de Fr. 2.– n'est donc pas une exigence absolue des CFF, puisqu'il semblerait que dans le cas bâlois, on ait trouvé un arrangement sur des prix démarrant au-dessous.

Une autre marge de manœuvre encore possible pour les transports publics, notamment les tl à l'égard des CFF, est de jouer sur les billets courts parcours. Les CFF ne sont pas inclus dans les courts parcours et là, on aurait pu envisager, à titre de compensation de l'augmentation des tarifs due à la mise en place de la communauté tarifaire, le maintien de tarifs attrayants, qui seraient valables pour un peu plus que deux ou trois arrêts. Cela serait une compensation possible, pas du tout incompatible avec les exigences des CFF, et permettrait de modérer quelque peu les augmentations pour les Lausannois.

Enfin, le budget d'Enfance, Jeunesse et Education, touchant la participation de la collectivité publique au transport scolaire. M. le syndic nous répond que si le volet péréquation-transports scolaires – on ne sait pas encore très bien ce que c'est – est accepté, ces frais seront remboursés à 80% par le nouveau fonds de péréquation. Il faut savoir qu'en parallèle, Lausanne devra verser l'équivalent d'un point d'impôt dans ce fonds. On va donc verser Fr. 3 millions et recevoir en échange les 80%. Selon les informations dont je dispose, ce n'est pas 80%, mais 75% des Fr. 600'000.– et quelques que l'on dépense. On verra si l'ensemble du volet de la nouvelle péréquation est favorable ou pas à Lausanne. Sur le volet transports scolaires, si la nouvelle loi cantonale est adoptée, elle ne sera pas favorable à Lausanne, puisqu'on versera Fr. 3 millions dans un fonds et qu'on en recevra Fr. 500'000.– à Fr. 600'000.– en retour. Les conséquences financières s'avèreraient importantes. A ce prix-là, on pourrait offrir la gratuité aux enfants, car c'est à peu près le coût pour l'ensemble des enfants de moins de 16 ans habitant Lausanne.

Voilà ce que je voulais dire. Je note tout de même que la Municipalité fait une ouverture, puisque, à la dernière question – qu'est-ce qu'elle entend et peut faire? –, elle envisage de prendre des mesures dans le cadre d'Agenda 21 et de les soumettre éventuellement au Conseil communal dans le délai d'une année, dit M. le syndic. C'est dans ce sens aussi et pour faire pression sur la Municipalité que je dépose la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures – en particulier pour les familles et les enfants, permettant de compenser – ou tout au moins de modérer les augmentations prévues le 12 décembre 2004.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne veux pas faire l'exégèse d'un projet cantonal, que probablement personne ici n'a lu, pour la bonne raison qu'il est en examen depuis quelques jours, mais vous dire qu'il comporte un volet Ville centre qui compense, s'il est adopté, plus que largement pour Lausanne l'effet des Fr. 3 millions dont on vient de parler. Mais attendons l'évolution de ce projet, dans la consultation et ensuite au Grand Conseil.

Concernant les questions précises de M. Payot, M. Junod y a déjà répondu pour l'essentiel. Une consultation est en

cours auprès du LEB et des CFF, afin de régler des détails de ce nouveau système. Une correction des tarifs, au-delà de l'arrondi du franc dans un sens ou dans l'autre, pourrait encore intervenir. C'est pour cela que l'on ne peut pas présentement vous donner les chiffres définitifs, mais une augmentation de l'ordre de grandeur d'environ 9% sur l'abonnement – et non pas 10% – est bien prévue pour la zone centre.

Les tl ont d'énormes frais salariaux, non seulement l'augmentation du coût de la vie, mais d'autres augmentations ordinaires habituelles, sous réserve de ce qui s'est passé l'année dernière à propos des problèmes budgétaires pour les employés. Les coûts salariaux ont augmenté, peut-être pas de 10%, mais en tout cas de plus de 5%, phénomène persistant.

Seront appliqués l'ensemble du dispositif et une légère anticipation sur la prochaine hausse fédérale, que l'on ne reportera pas ensuite lorsqu'elle interviendra quelques mois plus tard.

Le taux de couverture devrait normalement passer juste au-dessus de 40%. Mais d'ici à la hausse nationale suivante – pas la prochaine, mais celle qui aura lieu dans 3-4 ans – il redescendra de nouveau vers 38% et va osciller dans cette zone, en principe.

Que peut-on faire face à cela? Je l'ai déjà dit: on peut ne pas vouloir de communauté tarifaire, dire qu'on est les meilleurs, qu'on a notre système de subventions tous azimuts – et on s'isole. C'est une solution possible. Ce n'est pas celle choisie par la grande majorité du Conseil d'administration des tl. La Municipalité est divisée là-dessus. Mais il y a une chose sur laquelle vous ne devez avoir aucune illusion: si l'on accepte et veut la communauté tarifaire, chaque fois qu'une hausse nationale interviendra, on n'aura effectivement pas d'autre choix que de l'appliquer. Ou nous subventionnons alors le LEB et les CFF pour toute la part de ce qu'ils ne pourront pas augmenter. Ce qui peut être un tonneau des Danaïdes. Nous n'aurons donc pas d'autre possibilité que d'envisager des aides individuelles, si nous estimons que ce qui résultera dans le futur deviendra inacceptable pour certains types d'usagers. Je crois qu'il faut être très clair là-dessus.

Maintenant, sur les nuances. Est-il possible de créer des billets courts parcours? Etant dans les zones tarifaires, c'est un principe que je veux bien analyser et voir s'il offre des possibilités. Elles feront partie de l'étude promise pour dans une année. Elles doivent néanmoins être relativement limitées.

Finalement, pour répondre à M. Hubler, la solution est simple: pas de communauté tarifaire et possibilité de garder nos spécificités, mais également impossibilité de coordonner les transports publics, contre toute la volonté exigée depuis plus de dix ans par les instances les plus diverses. Ou communauté tarifaire et certaines des conséquences malheureuses qui en résultent. Il n'y a pas d'autre choix.

Quant à la résolution de M. Junod, nous sommes d'accord avec une partie, moins avec l'autre, car d'autres solutions sont prévues dans le dispositif pour les familles. Mais nous en tiendrons compte dans la mesure du possible, si vous décidez de l'adopter, puisque nous voulons de toute manière faire une étude qui paraîtra dans une année.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – J'ai écouté avec intérêt les différents chiffres cités. On nous a parlé du taux de couverture des transports publics. Je serais personnellement fort intéressé de connaître le taux de couverture des transports motorisés privés. De ce point de vue, je rappelle à ceux d'entre vous qui sont des anciens de ce Conseil communal que nous avons voté, à l'époque, un crédit pour disposer d'un «Compte transport». Il était censé nous fournir chaque année – ou tous les deux ans – des indications sur la manière dont les différents coûts entrant dans sa composition permettent de définir comment évoluent les transports, les taux de couverture, le coût du kilomètre privé ou du kilomètre en transports publics, à la limite. Je voudrais donc – mais peut-être que la réponse n'est pas possible ce soir – demander à la Municipalité de nous informer sur les résultats de ce «Compte transport». Il me semble avoir vu quelque chose en 2000 ou 2001, mais depuis, c'est le silence radio. Pourrait-on avoir quelques indications sur le délai de parution de ce document?

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – J'ai écouté et compris entre les lignes certains avis émis par M. le syndic. En fait, ce qui me tracasse, ce sont les répercussions de la mise en place de cette communauté tarifaire. Elles ne vont pas se reporter seulement sur les usagers qui devront payer plus, à moins que l'on trouve un moyen de subvention personnalisée, mais sur la Ville de Lausanne qui, en se lançant là-dedans, entre dans une spirale d'augmentation des coûts sur laquelle elle n'a aucun contrôle, étant donné que c'est le partenaire le plus fort qui va décider, soit les CFF. Et que l'on connaît la tendance politique actuelle de la Confédération à l'égard des CFF: subventionner de moins en moins et faire payer de plus en plus les usagers. Je suis donc inquiet non seulement pour les familles, mais aussi quant à l'engagement futur qu'implique pour la collectivité publique lausannoise cette intégration dans une communauté tarifaire. Elle a sans doute des points très positifs, mais demeure tout de même alarmante du point de vue financier.

M. Alain Hubler (POP): – M. Brélaz vient de me rétorquer qu'il y a deux solutions. Il y en a une troisième: celle que Grégoire Junod tend à préconiser par sa résolution, soit compenser tout ou partie des effets négatifs de la participation à cette communauté tarifaire. Maintenant, les calculs n'ont pas été faits. En tout cas, je n'en ai pas trouvé trace dans les explications. Le transport public n'est pas uniquement un bien que l'on achète ou vend et que l'on justifie à coup de chiffres, comme une entreprise. Le transport public constitue un apport pour la communauté. Et vous le savez très bien, en tant que syndic vert: plus la circulation privée diminue, plus la pollution peut être réduite, avec un

effet positif sur la santé des citoyens. On peut aussi se demander si ces augmentations ne vont pas avoir des conséquences négatives, du simple fait que les gens seront moins ou plus du tout intéressés à utiliser les transports publics. En attendant que surviennent les miracles de la communauté tarifaire, qui permettraient de se déplacer facilement et plus loin pour moins cher, on pourrait prendre des mesures transitoires, je le répète, visant à abaisser ces surcoûts.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Juste une question. M. Junod relève que les prix des billets vont être en partie augmentés. L'abonnement demi-tarif CFF sera-t-il valable? S'il l'est, l'augmentation du prix des billets sera moindre...

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il s'agit d'un dossier très complexe, auquel plusieurs dizaines d'autres communautés en Suisse ont déjà été confrontées, avec les mêmes caractéristiques. Partout où l'on a introduit des communautés tarifaires, compte tenu même de cet effet défavorable pour les villes centres au début – à savoir que si l'augmentation moyenne était de plus de 6%, elle s'élevait plutôt à +9% – cela s'est passé de la même manière: sur la durée, la facilité du système a incontestablement développé l'offre en transports publics et le nombre de pendulaires qui l'ont adoptée. Il peut y avoir une exception exceptionnelle – parce que les Lausannois sont têtus – et que ce qui a marché partout en Suisse ne marche pas à Lausanne. Mais la probabilité ne nous paraît pas très grande.

Monsieur Bourquin, les dizaines de communautés tarifaires existant en Suisse n'ont pas enregistré de phénomène en spirale du type que vous décrivez. Simplement, lorsque l'Union des transports publics de Suisse constate un certain nombre de phénomènes moyens partout en Suisse, pas seulement aux CFF, elle réadapte les tarifs tous les trois, quatre, cinq ans, dans toutes les communautés tarifaires. Lorsqu'un événement de ce genre se produira – mais comme le prochain se situera juste après notre entrée dans la communauté tarifaire, il n'aura pas lieu deux fois, je vous rassure, mais interviendra en 2008, 2009, cela dépendant de l'inflation, entre autres – le même effet sera enregistré ici. Il faut être clair sur ce point. Comme vous l'avez dit, si l'on trouve cela réellement insupportable, ce n'est que par des mesures individuelles – très éventuellement la suggestion de M. Junod sur les courts parcours – que l'on peut y remédier. Mais selon ce que l'on décide, je doute que les autres collectivités partenaires admettent l'idée que l'on fasse ainsi payer à tout le monde, au niveau des tl, les subventionnements d'un système profitant aux seuls habitants des villes centres. Toutefois, c'est une piste qui peut être étudiée. Pour l'essentiel, c'est donc par des aides individuelles que l'on pourra procéder, si on le souhaite. A l'inverse, pour vous rassurer, je vous dirai que partout en Suisse où l'on a introduit ces communautés tarifaires, personne n'a réagi, contrairement à Lausanne qui est pratiquement la seule ville de Suisse où chaque fois que l'on touche aux tarifs tl, on provoque une manif et 6000 signatures! Mais

nous avons droit à nos spécificités culturelles... A Zurich, à Berne et à Bâle, la situation n'a pas débouché sur des catastrophes, car ces communautés auraient été abandonnées. Il faut peut-être faire l'expérience et la part des choses par la suite.

Concernant la question de M. Santschi: il y a quelque chose de très particulier dans le «Compte transport», c'est l'usure générale des routes. Les transports lourds – bus, véhicules de 25 tonnes – usent dix mille fois plus les routes que les voitures individuelles. Une bonne partie des coûts était donc due aux véhicules lourds, que ce soit les camions de livraison ou les transports publics, même si ces derniers sont nettement moins nombreux. Si l'on tient compte de la pollution et de tous les autres critères, la question est alors beaucoup plus complexe. Même sans ces facteurs, voici ce que l'on peut dire de manière générale au niveau suisse: les finances fédérales sont bénéficiaires du système, les finances cantonales aussi, par la taxe auto. En revanche, les Communes trinquent pour l'essentiel. On peut supposer que l'ensemble des coûts d'infrastructure, considérés comme naturels pour les Communes – ils ont suscité plusieurs interventions à Berne, sans succès à ce jour – pèsent entre Fr. 20 millions et Fr. 50 millions pour une Ville comme Lausanne. Mais je suis incapable de préciser le montant. Cela dit, les subventions aux transports publics représentent, elles aussi, Fr. 32 millions. Sont-ce des ordres de grandeur comparables ou pas? On peut en discuter longtemps. Voilà ce que je peux dire à ce stade sur les principaux renseignements que l'on peut fournir, ne connaissant pas le «Compte transport» de cette année.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je remercie M. le syndic pour ses remarques, plutôt qualitatives, dirais-je. Mais il m'intéresserait tout de même d'avoir des données plus techniques. Ma question est claire: quand le Conseil communal va-t-il disposer de ce qui lui a été promis à l'époque, soit un «Compte transport» relatif à la ville de Lausanne, et de manière régulière? Le dernier remonte à trois ou quatre ans. Depuis, rien! Je demande donc une date de sortie. Je conçois que l'on ne puisse pas me la donner ce soir, mais j'aimerais recevoir une réponse lors de la prochaine séance du Conseil et m'engage à poser une petite question orale, annoncée dès aujourd'hui.

M. Daniel Brélaz, syndic: – On tentera de vous fournir des éléments nouveaux sur le sujet. A ma connaissance, le précédent «Compte transport» a coûté une somme assez rondelette, entre Fr. 100'000.– et Fr. 150'000.–, je crois. L'ordre de grandeur démontré est exactement ce que je vous ai décrit. Maintenant, vous pouvez souhaiter toutes les interprétations que vous voulez de ces mesures. Cela dépend strictement de la législation fédérale. Tant qu'elle ne donnera pas la possibilité de péage urbain – je ne sais pas si cela est souhaitable ou pas, mais je parle de la possibilité théorique, récemment débattue dans le canton de Berne – ou de quelque chose de ce genre, notre «Compte transport» sera uniquement statistique.

Le président: – Si la parole n'est plus demandée, je vous fais voter la résolution déposée par M. l'interpellateur.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures, en particulier pour les familles et les enfants, permettant de compenser, ou tout au moins de modérer les augmentations prévues le 12 décembre 2004.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? La résolution de M. Junod est acceptée par 43 oui, 35 non et 5 abstentions. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «Augmentation des tarifs des tl: quel est le point de vue de la Municipalité?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures – en particulier pour les familles et les enfants – permettant de compenser, ou tout au moins de modérer les augmentations prévues le 12 décembre 2004.»

Société coopérative Coopélia

**Projet de construction de deux bâtiments
totalisant 48 logements subventionnés,
un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures,
sis chemin de Malley 22-24 à Lausanne**

**Octroi des aides publiques prévues
par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

Octroi d'un cautionnement solidaire

Préavis N° 2003/66

Lausanne, le 18 décembre 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Société coopérative Coopélia souhaite construire, avec l'aide des pouvoirs publics, deux bâtiments totalisant 48 logements, un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures, sur la parcelle N° 4358 sise chemin de Malley, qu'elle a acquise en novembre 2003 pour réaliser ce projet.

Le coût total de cette opération, terrain compris, est devisé à Fr. 13'880'000.--. Son financement est assuré par un emprunt, contracté par la société coopérative, équivalant à 90% du coût total.

Par le présent préavis, la Municipalité demande l'autorisation de cautionner 30% du coût total admis y compris la valeur du terrain, et de subventionner cette réalisation, conformément aux dispositions prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement.

Grâce à la prise en charge assurée à parts égales par l'Etat et la Commune, les loyers des logements pourront ainsi être réduits d'environ 40%.

2. Situation réglementaire

La parcelle N° 4358, dernier espace vide à reconstruire, est comprise dans le plan partiel d'affectation N° 543 légalisé en 1972 et appelé Malley-Bourgogne. La partie urbanistique de ce plan prévoit une typologie privilégiant des bâtiments d'habitation hauts, érigés sur de larges soubassements dont les niveaux permettent de s'adapter à la topographie et d'offrir une mixité d'affectations tertiaires et artisanales. Cependant, cette dernière intention, unanimement demandée à l'époque, est prise à défaut aujourd'hui par la conjoncture qui voit les surfaces commerciales rester vides, alors que la pénurie de logements s'est généralisée. La société coopérative, intéressée à construire sur cette parcelle des logements subventionnés, a estimé que la réalisation de surfaces commerciales supplémentaires dans ce périmètre n'était pas viable. Elle a demandé d'ouvrir une procédure d'addenda¹ afin de modifier le plan partiel d'affectation pour réaliser des logements à la place des surfaces commerciales. L'addenda, adopté par le Conseil communal le 2 septembre 2003 et approuvé par le Département

¹BCC 2003-2004, T. II (N° 11/I), pp. 25 à 29.

des infrastructures le 6 novembre 2003, autorise la création de logements dans les constructions basses semi-enterrées, pour autant que leur orientation et leur éclairage soient satisfaisants. Pour le dispositif réglementaire général, le plan N° 543² de 1972 reste valable.

3. Maître de l'ouvrage

La Société coopérative Coopélia a été constituée le 15 septembre 1995 à Lausanne. Cette société s'est fixée comme but: «*de fournir à ses membres des logements à des prix abordables, tout en soustrayant ces logements à la spéculation.*» La société coopérative et son conseil d'administration sont composés d'architectes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, de représentants de la BCV et de locataires qui acquièrent la qualité de sociétaires par l'achat d'un nombre déterminé de parts sociales à la signature du bail. Elle compte actuellement plus de 260 membres.

Cette coopérative possède à ce jour 122 logements, 40 à Yverdon, 45 à Genève et 37 à Versoix. Elle prévoit en outre la réalisation de quelques 25 logements à Cheseaux sur Lausanne et 10 à Orbe.

4. Caractéristiques et description sommaire du projet

Comme le stipule le plan partiel d'affectation, le projet prévoit l'implantation de deux immeubles sur une plate-forme commune: l'immeuble A est orienté nord-sud et l'immeuble B est-ouest. Ce projet propose de réaliser 12 appartements de 4 pièces, 18 appartements de 3 pièces et 18 appartements de 2 pièces, soit 48 logements au total. En outre, 32 places de parc intérieures et 11 places extérieures seront réalisées.

En résumé, le dossier de requête définitive déposé par la Société coopérative Coopélia le 3 novembre 2003 au Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, présente les caractéristiques générales suivantes:

Surface bâtie	1'172 m ²
Surface brute totale des planchers	3'967 m ²
Cube SIA total	18'711 m ³
Surface totale de la parcelle	2'388 m ²
Coefficient d'occupation du sol COS	0,49
Coefficient d'utilisation du sol CUS	1,66
Nombre de niveaux habitables	7
Nombre de logements	48
Nombre de pièces	138
18 appartements de 2 pièces (surface moyenne)	52 m ²
18 appartements de 3 pièces	62 m ²
12 appartements de 4 pièces (surface moyenne)	93 m ²
Surfaces habitables nettes	3'176,2 m ²

Le permis de construire de ce projet sera délivré prochainement.

Selon la planification actuelle, le chantier est prévu pour le printemps 2004 et la mise en location des 48 logements pourrait s'effectuer en automne 2005.

5. Coût de l'opération

5.1 Coût de construction

Pour permettre le dépôt de la requête définitive de subventionnement, les coûts de construction ci-après ont été établis sur la base de devis estimatifs, avec avant-métrés, en prenant en considération les coûts unitaires du marché. Les entreprises adjudicatrices et leurs sous-traitants s'engageront à respecter les conventions collectives de travail en vigueur et apporteront la preuve du paiement de leurs charges sociales.

²BCC 1972, pp. 610 à 621 et 727 à 728.

Ces coûts sont considérés comme le maximum admissible par les Autorités cantonale et communale.

		Fr.	%
CFC 0	Terrain 2'388 m ²	2'746'000.-	19,8
CFC 1	Travaux préparatoires	481'000.-	3,5
CFC 2	Bâtiments	8'924'670.-	64,3
CFC 4	Aménagements extérieurs	292'500.-	2,1
CFC 5	Frais secondaires	1'435'830.-	10,3
TOTAL	Réalisation logement et parking	13'880'000.-	100

5.2 Répartition des coûts

			Fr.
Logement	3'176 m ²	arr. Fr. 3'109.-/m ²	9'874'000.-
Terrain	2'388 m ²	arr. Fr. 1'150.-/m ²	2'746'000.-
Total CFC 0-1-2-4-5	3'176 m²	arr. Fr. 3'973.-/m²	12'620'000.-
Parking intérieur	32 places	Fr. 38'000.-/place	1'216'000.-
Parking extérieur	11 places	Fr. 4'000.-/place	44'000.-
Total places de parc			1'260'000.-
Total CFC 0-1-2-4-5			13'880'000.-

6. Aspects financiers

6.1 Financement de l'opération

	Fr.
Fonds propres 10%	1'388'000.-
Hypothèques 1 ^{er} et 2 ^e rang 90%	12'492'000.-
Total (y compris terrain)	13'880'000.-

6.2 Répartition

<i>Partie logement</i>		Fr.
Fonds propres		1'266'300.-
Hypothèques 1 ^{er} et 2 ^e rang		11'395'700.-
Total (y compris terrain)		12'620'000.-
<i>Partie parking</i>		Fr.
Fonds propres		121'800.-
Hypothèques 1 ^{er} et 2 ^e rang		1'096'200.-
Total (y compris terrain)		1'260'000.-

6.3 Cautionnement

		Fr.
Coût de réalisation CFC 0-1-2-4-5	100%	13'880'000.-
Cautionnement	30%	4'164'000.-

6.4 Charges brutes – Revenu locatif «logement»

		Fr.	Fr.
Fonds propres	4,25%	1'266'300.–	53'818.–
Hypothèques 1 ^{er} et 2 ^e rang	3,25%	11'395'700.–	370'360.–
Amortissement de vétusté	0,50%	9'874'000.–	49'370.–
Frais généraux (y compris réserve d'entretien)	1,70%	12'662'000.–	215'251.–
Total «logement»			686'678.–

6.5 Revenu locatif «parking»

		Fr.
Estimation du revenu locatif des places de parc:		Fr.
Places de parc intérieures	32 x Fr. 120.– (mensuel) x 12	46'080.–
Places de parc extérieures	11 x Fr. 60.– (mensuel) x 12	7'920.–
Total «parking»		54'000.–

6.6 Appuis financiers des pouvoirs publics au logement

Afin de mettre à disposition des appartements à loyers abordables, la Société coopérative Coopélia souhaite être mise au bénéfice des aides prévues par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.

L'aide requise se traduit par une participation initiale à l'abaissement des loyers d'environ 40%, soit le subventionnement des charges financières des immeubles, à raison de 20% par l'Etat et 20% par la Commune.

Cet appui s'étendra sur une période de 15 à 20 ans et sera dégressif, une réduction intervenant en principe dès la 4^e année.

Prise en charge initiale cantonale	(Fr. 12'620'000.– x 5,45%) x 20% = arr. Fr. 137'559.–
annuelle à fonds perdus:	
Prise en charge initiale communale	(Fr. 12'620'000.– x 5,45%) x 20% = arr. Fr. 137'559.–
annuelle à fonds perdus:	

Le pourcentage de 5,45% représente un taux de rendement brut théorique fixé par l'Etat, selon l'article 20 du Règlement d'application de la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement.

6.7 Cautionnement solidaire

Outre les aides susmentionnées, la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement prévoit que les Autorités doivent faciliter, par leur intervention, la conclusion d'emprunts en les garantissant par cautionnement ou sous une autre forme. Ce procédé présente l'avantage de permettre aux sociétés d'utilité publique d'obtenir les prêts bancaires à des conditions plus favorables. En outre, il donne à l'Autorité communale une occasion de contrôle supplémentaire sur lesdites sociétés.

En l'espèce, la Commune de Lausanne couvrira 30% du coût total (terrain compris) équivalant à Fr. 13'880'000.–, en se portant caution solidaire pour un montant de Fr. 4'164'000.– au maximum. La durée du cautionnement correspondra à celle du remboursement progressif du prêt.

Si le décompte final de construction s'avère finalement inférieur aux prix annoncés, les aides publiques seront abaissées en conséquence. Dans le cas contraire, les subventions et le cautionnement seront plafonnés aux montants actuels.

7. Aspects divers

7.1 Loyer initial

Après déduction des appuis financiers cantonaux et communaux, le montant des loyers se présente comme suit :

Type de logements	Loyers sans aide Fr.	Loyers abaissés (Canton et Commune) Fr.
8 x 2 pièces	928.–	556.–
10 x 2 pièces	1'058.–	634.–
18 x 3 pièces	1'129.–	677.–
6 x 4 pièces	1'482.–	888.–
6 x 4 pièces	1'667.–	999.–
Revenu locatif	686'640.–	411'552.–

7.2 Conditions d'occupation

La législation sur les conditions d'occupation des logements construits avec l'appui financier des pouvoirs publics définit les critères de location. Actuellement, sont appliqués le Règlement cantonal du 24 juillet 1991 et les Prescriptions communales spéciales du 14 mai 1993.

7.3 Particularités de l'opération

Conformément à la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement, la Société coopérative Coopélia, l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne s'engageront par une convention qui stipulera les droits et obligations de chacun des partenaires durant l'existence de cet immeuble.

Ce bâtiment étant construit sur une parcelle privée, la convention précitée sera établie pour une durée de 20 ans. Toutefois, les obligations de la société coopérative, notamment un contrôle sur les loyers, dureront tant que subsistera une aide quelconque des pouvoirs publics.

Outre les droits et obligations réciproques prévus dans la convention élaborée en application de la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement, la Société coopérative Coopélia s'engage à constituer, en faveur de la Commune de Lausanne, un droit d'emption portant sur 2388 m² de la parcelle N° 4358. Selon les termes du pacte d'emption, la coopérative s'engage à céder le terrain susmentionné à la Commune de Lausanne pour le prix de Fr. 2'746'000.– (valeur d'achat); ce prix étant majoré de vingt cinq pour cent (25%) de la différence en pour cent entre l'Indice suisse des prix à la consommation au moment de la signature de l'acte d'une part et l'indice au moment où la Commune exercera son droit d'autre part. Si la Commune entend faire valoir son droit d'emption, cet achat fera l'objet d'un préavis au Conseil communal contenant, en particulier, un acte de droit de superficie d'une durée minimum de 50 ans permettant une mise à disposition onéreuse de la parcelle selon les conditions habituelles, au profit de Coopélia. Le droit d'emption sera annoté au registre foncier et l'inscription pourra être renouvelée tant que l'immeuble bénéficiera de subventions cantonales et communales.

Conformément aux statuts de la Société coopérative Coopélia, les locataires de cet immeuble deviendront des coopérateurs en acquérant des parts sociales à la signature de leur bail.

7.4 Acquisition de parts sociales

L'expérience actuelle du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement montre que la précarisation de certains ménages est telle que l'acquisition de parts sociales, demandée par la Société coopérative Coopélia, constitue un frein important à l'accès à ces logements. Pour y remédier, il est proposé que ledit service acquière des parts sociales, pour un montant maximal de Fr. 25'000.–, et en fasse bénéficier 6 à 7 ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/66 de la Municipalité, du 18 décembre 2003;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Coopélia les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de deux bâtiments totalisant 48 logements;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 «Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières» de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût total (terrain compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, soit au maximum un montant de Fr. 4'164'000.-, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations;
4. d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2005 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Coopélia, pour un montant maximal de Fr. 25'000.-. Cela permettrait de rendre possible l'accès à 6 ou 7 logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Philippe Mivelaz, rapporteur, M. Raphaël Abbet, M. Maurice Calame, M^{me} Myriam Maurer-Savary, M. Blaise Michel Pitton, M. Bernard Ravussin, M. Antoine Verdon, M. Bernard Zahnd.

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – La commission s'est réunie pour une séance le mercredi 18 février 2004. Elle était composée des conseillers communaux suivants: M^{me} Myriam Maurer-Savary, MM. Blaise Michel Pitton, Bernard Ravussin, Antoine Verdon, Bernard Zahnd, Maurice Calame (remplaçant M. Dino Venezia), Raphaël Abbet (remplaçant M. Denis Pache) et Philippe Mivelaz, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Elle était accompagnée de M^{me} E. Krebs, chef du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement.

Le maître de l'ouvrage était représenté par MM. A. Baumgartner, vice-président, G. Albisser, secrétaire et A. Realini, membre de la SC Coopélia, ainsi que par H. de Giovannini, architecte.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cécile Salm, assistante au Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement. Nous la remercions pour la qualité de son travail et sa promptitude.

Après les présentations d'usage, la commission se fait expliquer le projet de construction avec l'aide des plans d'architectes; ses membres en avaient reçu une copie réduite par courrier, comme il est devenu l'usage pour ce genre de préavis. Le projet occupe la parcelle N° 4358 comprise dans le plan partiel d'affectation N° 543. Ce plan légalisé en 1971, prévoyait des bâtiments hauts sur un sous-bassement contenant des activités tertiaires ou artisanales. Plus de trente ans après, il faut constater que ces locaux commerciaux restent le plus souvent vides. C'est pourquoi, la Société coopérative Coopélia, qui possède déjà des bâtiments dans ce quartier, a demandé d'ouvrir une procédure d'addenda (préavis N° 2003/20 du 22 mai 2003) afin de modifier ce plan.

Le projet présenté par ce préavis succède à un premier projet refusé par la Ville. Il prévoit la construction de deux bâtiments posés sur un garage semi-enterré, des caves et un abri de protection civile. Les entrées principales des logements s'ouvrent sur cette sorte de plate-forme. Des jeux pour les enfants y sont aussi prévus. Les deux immeubles A et B sont respectivement orientés nord-sud et est-ouest, tirant parti au mieux de la forme irrégulière de la parcelle. L'immeuble A présente une distribution par coursive et comprend des locaux de services comme la buanderie au

rez-de-chaussée. L'immeuble B comprend quatre appartements par étage, distribués par une cage d'escalier et un ascenseur central. Cette réalisation achèvera la réalisation du PPA, ce qui donnera au quartier un caractère plus harmonieux et, nous l'espérons, convivial. Si cette opération est d'abord destinée au logement subventionné, la coopérative aura la possibilité de louer des appartements sur le marché libre, avec des loyers calculés sans les abaissements.

Au total, les immeubles comprendront 12 appartements de 4 pièces, 18 appartements de 3 pièces et 18 appartements de 2 pièces, soit 48 logements. Un commissaire s'interroge sur le nombre élevé de 2-pièces et demande s'il n'eût pas fallu prévoir davantage de grands appartements. Il lui est répondu que la demande est aussi importante pour les 2-pièces que pour les 4-pièces. Il est aussi remarqué que la différence de surface est faible entre les 2- et 3-pièces d'une part et les appartements de 4 pièces d'autre part, bien que ces surfaces correspondent aux normes cantonales pour le logement subventionné. Les contraintes dues à la géométrie du projet expliquent les dimensions des pièces et la répartition entre grands et petits appartements.

Les aspects liés au coût de l'opération n'ont pas soulevé de discussion particulière sinon une appréciation sur le coût du terrain jugé un peu élevé. Il est à noter que le coût de construction dont les postes sont résumés dans le préavis, a été établi à partir de soumissions rentrées et non pas sur la base de devis estimatifs comme indiqué dans ce document.

La parcelle, propriété de Coopélia, peut le cas échéant être achetée par la Ville. En effet, l'une des particularités de cette opération est la constitution d'un droit d'emption portant sur le terrain en faveur de la Ville de Lausanne, pour la durée des aides publiques.

Les futurs locataires devront acheter des parts sociales de la société coopérative. Elles correspondent à 3 mois de loyer, soit l'équivalent des garanties demandées usuellement sur le marché libre, à la différence près que ces parts feront d'eux des coopérateurs ayant droit de participer aux assemblées générales. Néanmoins l'acquisition de ces parts sociales est un frein pour certains ménages en situation financière difficile. C'est pourquoi il est proposé que la Ville en acquière pour un montant maximal de Fr. 25'000.–, afin d'en faire bénéficier 6 à 7 familles.

Déterminations de la commission

Les huit membres présents de la commission ont voté séparément les conclusions du préavis. Les conclusions 1, 2 et 3 ont été acceptées à l'unanimité. La conclusion 4 a été acceptée avec 7 voix pour et une abstention.

Le dernier commissaire, qui s'était trompé sur l'heure de la convocation et qui arrivait au moment même où la séance était levée, regretta son erreur et put reconnaître que même si sa présence aurait enrichi le débat son vote n'aurait pas beaucoup changé les déterminations de la commission.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Je ne répéterai pas les explications et les motivations qui m'ont déjà amené, aux deux séances précédentes, à proposer un amendement du même genre que celui de ce soir, qui consiste à compléter la conclusion sur une subvention accordée, en mentionnant son montant ou tout au moins le montant maximum au départ². Je tiens à remercier M^{me} Zamora qui m'a fourni les éléments nécessaires, car il n'était pas possible de le calculer sans disposer des données techniques. Je vous propose donc l'amendement suivant au chiffre 2 des conclusions, soit:

Amendement

2. *d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 «Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières» de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 137'559.– durant les trois premières années après l'achèvement des travaux; cette prise en charge étant réduite dès la quatrième année en fonction de la conjoncture. Cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.*

Pour ajouter de la clarté et des informations précises en la matière, je vous suggère d'accepter cet amendement.

Le président: – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Les huit membres présents de la commission ont voté de la façon suivante: les conclusions N°s 1, 2 et 3 ont été acceptées à l'unanimité, la conclusion N° 4 par 7 voix pour et 1 abstention.

Le président: – Je vous fais voter.

Conclusion N° 1: *d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Coopélia les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de deux bâtiments totalisant 48 logements.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très grande majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 1.

A la conclusion N° 2, je vous fais voter l'amendement de M. Ballenegger:

Amendement

2. *d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 «Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières» de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 137'559.– durant les trois premières années après l'achèvement des travaux; cette prise en charge étant réduite dès la quatrième année en fonction de la conjoncture. Cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Dans les mêmes proportions, vous avez accepté l'amendement de M. Ballenegger.

Je vous fais voter sur la conclusion N° 2 amendée.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Toujours dans les mêmes proportions, vous avez accepté la conclusion N° 2 amendée.

Conclusion N° 3: *d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût total (terrain compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, soit au maximum un montant de Fr. 4'164'000.–, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez accepté la conclusion N° 3.

Conclusion N° 4: *d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2005 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Coopélia, pour un montant maximal de Fr. 25'000.–. Cela permettrait de rendre possible l'accès à six ou sept logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Vous avez accepté la conclusion N° 4.

Je vous fais voter sur l'ensemble du préavis N° 2003/66.

²BCC 2004, T. I (N° 1), pp. 41 ss; (N° 2), p. 217.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une grande majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté le préavis N° 2003/66. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/66 de la Municipalité, du 18 décembre 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Coopélia les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de deux bâtiments totalisant 48 logements;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 «Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières» de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 137'559.– durant les trois premières années après l'achèvement des travaux; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture. Cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût total (terrain compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, soit au maximum un montant de Fr. 4'164'000.–, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations;
4. d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2005 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Coopélia, pour un montant maximal de Fr. 25'000.–. Cela permettrait de rendre possible l'accès à 6 ou 7 logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous»

Préavis N° 2004/1

Lausanne, le 8 janvier 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité entend concrétiser les intentions annoncées au point 4.3.2.3 intitulé «La plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» du rapport-préavis N° 239¹ «Sécurité à Lausanne : état des lieux – actions entreprises – perspectives : Création d'un observatoire de la sécurité», dont le contenu a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 12 février 2002. Ce préavis donne suite également aux intentions de la Municipalité relatives aux incivilités et à la violence, présentées au chapitre 4.3.1 du rapport-préavis N° 211² «Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21)», adopté par le Conseil communal lors de la même séance.

Pour ce faire la Municipalité se propose de financer et mettre en œuvre le projet développé par l'association «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» intitulé «L'éducation, c'est l'affaire de tous».

A cet effet, elle demande au Conseil communal l'octroi d'un crédit de Fr. 330'000.–.

2. Préambule

Avec le préavis N° 239, la Municipalité montrait sa volonté d'appliquer et de développer le rapprochement police/public et plus particulièrement une politique de partenariat avec les institutions concernées par les problèmes d'incivilités, de violence et d'éducation. Dans ce cadre, elle avait présenté au chapitre 4.3.2.3 du préavis le travail de réflexion mené par les membres de la «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» et l'esquisse de son projet de sensibiliser, au travers d'une campagne d'actions, la population lausannoise adulte au fait que l'éducation est une contribution de tous à l'histoire de chacun.

Par ailleurs, avec le préavis N° 211, votre Conseil a adopté les préoccupations de la Municipalité à l'égard des manifestations de violence de plus en plus fréquentes en ville de Lausanne et son vœu de mettre en place une politique de prévention de la violence faisant appel à de multiples et diverses approches.

Depuis ces décisions, la réflexion menée dans le cadre de la délégation municipale «Sécurité, prévention, éducation» s'est poursuivie. De son côté, l'association «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» a poli et achevé son projet de campagne citoyenne autour du thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous», annoncé dans le préavis N° 239.

¹BCC 2002, T. I, pp. 186 ss.

²BCC 2002, T. I, pp. 121 ss.

3. Constat

Depuis plusieurs années, la Municipalité est interpellée sur les incivilités, la violence et le sentiment d'insécurité ressenti par nos concitoyens.

Ce sentiment relève-t-il de la réalité quantitative chiffrable, examinable ou simplement du fantasme ?

Autrement dit, y a-t-il une réelle augmentation des incivilités et de la violence, ou bien s'agit-il d'un changement dans notre perception ? dans notre état d'esprit ?

L'analyse figurant au point 2.1.1 (évolution de la criminalité) du rapport-préavis N° 239 adopté par votre Conseil le 12 février 2002 répond en partie à ces interrogations.

L'Observatoire de la sécurité sera à même d'apporter très prochainement plus de précisions à ce sujet.

Depuis le lancement de l'Observatoire de la sécurité, au printemps 2003, les premières recherches ont été initiées. Diverses associations et institutions lausannoises ont été rencontrées afin d'aborder les thèmes du sentiment d'insécurité et de la mobilisation contre la violence. Une enquête téléphonique auprès de 1000 Lausannoises et Lausannois a également été menée, sous la direction du Prof. André Kuhn, en septembre 2003. L'échantillon, choisi aléatoirement, est représentatif de la population de la ville. Les résultats détaillés du sondage sont en cours d'analyse et pourront être présentés dans le courant du premier semestre 2004 par le comité de direction de l'Observatoire, placé sous la conduite de la délégation municipale «Sécurité, prévention et éducation» présidée par Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, et comprenant Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement et Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation. Cependant, les premières tendances qui se dégagent indiquent que les trois quarts des Lausannois sont satisfaits de leur qualité de vie. Un tiers des personnes interrogées considère cependant spontanément que la sécurité et la criminalité sont les problèmes les plus importants à Lausanne. Un petit tiers estime que ce type de problème est préoccupant quand on lui pose ouvertement la question. Le dernier gros tiers des personnes sondées juge qu'il n'y a pas de problème de sécurité en ville.

De leur côté, les professionnels (éducateurs, travailleurs sociaux, animateurs socio-culturels) relèvent depuis quelques années :

➤ des rapports sociaux plus flous

Les atteintes aux règles de la politesse sont moins codifiées qu'il y a quelques années, ces règles peuvent être transgressées par des jeunes aussi bien que par des adultes. Les transgressions ne s'inscrivent plus dans des traditions claires et ne sont plus réglées par des cadres communs. Cela les rend beaucoup plus diffuses, plus difficiles à repérer. Il n'y a plus de transgression normalisée, socialement reconnue, avec son aspect initiatique, et du coup les repères se perdent. Les cadres intergénérationnels ne coïncident plus aussi bien sur la question des règles et de leur transgression. L'infraviolence peut s'adresser en tout temps, à n'importe qui, partout.

➤ une modification du seuil de tolérance

Face à des attitudes ressenties comme agressives, la plupart des gens réagissent beaucoup plus vite (un regard perçu comme de travers suffit parfois) et plus fortement (on ne se parle plus, on crie ou frappe immédiatement). On assiste aussi à un changement dans l'attitude des victimes, qui fait qu'elles passent tout de suite à la plainte et au procès, sans tenter auparavant le dialogue.

➤ une banalisation de la violence

A force de s'entendre dire que ce n'est pas grave, qu'il y a plus important ou plus urgent, les victimes de violence ou d'infraviolence ne se sentent pas reconnues dans leur souffrance.

4. Le projet

4.1 Introduction

De fait, cette démarche s'inscrit dans le cadre plus vaste de la réflexion conduite par plusieurs autres collectivités publiques. Ainsi des échanges d'informations ou de matériel ont-ils déjà eu lieu et vont-ils se poursuivre avec d'autres organisateurs (Vevey, Neuchâtel-Canton, Morges, Yverdon), permettant à chacun de bénéficier de l'expérience des autres ou de leur faire part de ses observations. La campagne lausannoise sera donc suivie avec intérêt par d'autres villes qui envisagent de construire un tel projet.

Cette action est aussi, dans son esprit, une contribution à la réflexion qu'appellent les diverses motions déposées sur le thème du renforcement du lien social ou de la prévention des incivilités. Citons, entre autres, les motions «Pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif» (Alain Hubler), «La meilleure garantie du maintien d'un état démocratique passe par un enseignement civique actif» (Angelina Pasche-Casadei), «Ecoles lausannoises : un exercice pratique de démocratie» (Alain Bron), «Pour un partenariat parents-école à Lausanne» (Myriam Maurer-Savary), «Fumée, alcool, cannabis... Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes» (Mireille Cornaz), «Pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises» (Florence Germond), «Invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes» (Françoise Longchamp).

Même si elle ne leur apporte pas une réponse complète, elle va dans le sens et dans l'esprit des propositions que devront formuler les directions interpellées, qu'il s'agisse de celle de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education ou d'une autre.

Mais l'action que la Municipalité souhaite mettre en œuvre n'est pas seulement une réponse aux phénomènes d'incivilités et de petites violences que nous rencontrons à Lausanne. Elle veut rénover, contribuer à rétablir une responsabilité citoyenne de chacun à l'égard de la vie dans la cité. Elle s'adressera tout particulièrement aux adultes.

Si les parents ont à élever l'enfant dans la communauté d'appartenance, si l'école a à enseigner des connaissances, il appartient à tous les adultes de décider ensemble des minima nécessaires à une éducation visant l'intégration et des formes d'échanges permettant la cohabitation des diversités individuelles.

C'est dans cet esprit qu'a été récemment distribué à tous les parents d'enfants en âge scolaire le «Petit mémento à l'usage des parents». Réalisé par les Directions de la sécurité publique et de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ce document qui inaugurerait le logo de la campagne s'inscrit exactement dans cette démarche, puisqu'il fixe un cadre de règles auxquelles chacun est tenu de se conformer. Cependant, l'ensemble du projet vise à rappeler que l'éducation est l'affaire de tous les adultes et pas seulement des parents ou de l'école.

4.2 Objectifs

Cette campagne s'adressera principalement aux adultes. Elle a pour objectif de sensibiliser chacun sur sa responsabilité d'exemple et d'acteur de l'éducation de tous, sur sa responsabilité de transmetteur de valeurs. Elle réunira dans divers lieux, lors de débats, d'événements un maximum de personnes pour échanger, dire, écouter autour de cette affirmation que l'éducation est l'affaire de tous et du rôle que chacun d'entre nous joue à l'égard des incivilités, de la petite ou grande violence. Si dans le cadre de la campagne, de nombreuses manifestations seront mises sur pied, elle sera aussi l'occasion de rendre plus visible les activités déjà existantes dans ce domaine. Cette campagne a aussi pour corollaire d'améliorer et de resserrer les liens sociaux.

La presse locale a, elle aussi, décidé d'apporter son appui à cette campagne. Elle le fera non seulement en annonçant les différentes actions et en rendant compte, mais aussi en permettant aux promoteurs de présenter plus largement le projet, son propos et sa dimension.

4.3 Cadre général et calendrier

La campagne sera menée sur 6 à 8 mois avec les nombreux partenaires qui ont adhéré à ce projet (une quarantaine). Elle devrait pouvoir démarrer en avril 2004, pour s'achever à fin décembre 2004.

Elle sera soutenue par un grand nombre de manifestations, d'événements de plus ou moins grande envergure, ouverts à la population lausannoise.

Un dépliant, une affichette et un badge rappelleront en permanence le fil conducteur et l'objet de la campagne. Tout au long de la campagne une permanence hebdomadaire sera à disposition de la population lausannoise.

4.4 L'organisation

La campagne sera préparée, puis conduite par un comité de pilotage et un coordinateur.

Fort de 5 membres et présidé par le Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, le comité de pilotage comprend 2 représentants de la Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence, le chef du groupe jeunesse de la PJM et le secrétaire général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Le coordinateur, qui est associé aux travaux du comité de pilotage, assure la liaison entre les services communaux et les divers groupements ou sociétés qui ont accepté de participer à la campagne. Compte tenu de son expérience et de sa grande implication dans les mouvements associatifs lausannois et la vie de la cité, c'est à M. Roland Rapaz, ancien directeur de l'établissement secondaire C.-F. Ramuz qu'a été confiée cette mission.

4.5 Les partenaires

Toutes les institutions ou organisations concernées par cette problématique ont été approchées, de manière, si elles le souhaitent, à pouvoir imaginer et proposer un projet, puis soutenir la campagne en y participant sous une forme ou une autre.

➤ Se sont annoncés à ce jour, pour s'engager avec un projet:

Appartenances; Association «La Fièvre»; Association de la Ludothèque Pinocchio; Association Maison des jeunes (MDJ); Association des Parents d'élèves (APE); Association des vieillards invalides veuves et orphelins (AVIVO); Cafés (parents, politique, psychologique, théologique); Centres socio-culturels de la Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise (FASL-14 centres); Centre Martin Luther King (CMLK); Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP); Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ); Compagnie du chemin de fer Lausanne–Echallens–Bercher (LEB); Corps de police; Ecole de perfectionnement; Ecole des parents de Lausanne; Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV-cathéchèse, pastorales diverses); Etablissements primaires et secondaires lausannois (5 établissements primaires et 7 établissements secondaires); Fondation jeunesse et familles; Fondation Profa; Fondation Telme; Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS); Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL); Médiation de voisinage; Médiation scolaire; Observatoire de la sécurité; Sportouverte.

➤ Examinent encore la possibilité de prendre part à la campagne:

CFF; Ecole des grands-parents; Mouvement des aînés (MdA); Sociétés de développement de Lausanne; Transports publics lausannois (tl).

Encore modestes à l'heure actuelle, ces listes sont susceptibles d'évoluer à la hausse en fonction de l'engagement d'autres institutions qui imagineraient un projet s'inscrivant dans cette campagne, ou qui n'ont pu encore être approchées.

5. Aspect financier

5.1 Introduction

Le rapport-préavis N° 239, qui annonçait cette campagne en a évalué le coût entre Fr. 250'000.– et Fr. 300'000.– (pt 4.3.2.3). Ce montant, alors estimatif, prend en compte 3 prestations principales:

- le défraiement du coordinateur;
- la médiatisation de la campagne;
- l'appui aux animations associatives.

5.2 Coordination

Pour 2003, l'indemnité versée au coordinateur a pu être prise en charge par le budget ordinaire de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Pour 2004, en revanche, cette somme sera imputée sur le crédit demandé à votre Conseil dans le cadre du présent préavis. Au regard des questions encore en suspens, le comité de pilotage a arrêté à Fr. 30'000.– la somme qu'il souhaite voir consacrée pour la coordination des opérations.

5.3 Médiatisation

Dès lors qu'il s'agira de faire connaître la campagne, ses buts et les organisations qui auront choisi de s'y impliquer, un certain nombre de documents devront être conçus, édités et distribués. Cette opération est chiffrée à Fr. 30'000.–.

5.4 Projets et coûts

Enfin, partie essentielle de toute la démarche, les projets des associations qui auront été retenus comme contribution à la campagne et qui y seront intégrés, sous son label, devront être soutenus.

Chaque organisme qui s'était déclaré intéressé à participer a dû soumettre au comité de pilotage un descriptif de son projet, assorti d'un budget. L'opération s'est révélée aisée pour certaines actions, et des chiffres précis ont pu être annoncés alors que pour d'autres, des incertitudes liées à l'ampleur ou à la durée n'ont permis de n'avancer qu'une estimation.

5.5 Récapitulation des frais

Pour l'heure, la situation est la suivante :

Activités	Descriptif	Coûts y c. TVA
Coordination		30'000.-
Médiatisation	Dépliants, affiches (format mondial), affichettes, stand, banderoles	30'000.-
Une exposition	Cette exposition « Silence la violence » louée auprès de la Fondation de France par le CVAJ a pour cible les petits enfants et leurs parents	20'000.-
Spectacles, animations interactives	Création et représentations : – un spectacle Caméléon (Plate-forme adolescence) – une création du centre des Bergières – une création de l'école de perfectionnement – un théâtre de rue (médiation de quartier) – une animation Transports publics	96'000.-
Quatre « cafés »	Les responsables des « cafés théologique, psychologique, politique et parents » consacreront un « café » à notre campagne	3'500.-
Animation dans des quartiers	– les rues du bonjour à Boisy-Pierrefleur – Entre-Bois-Bellevaux – établissement primaire de Prélaz – rencontre intergénérationnelle au Terrain d'aventures – fête intergénérationnelle à Chailly – dire le monde, dire la ville Cité, Vallon	43'300.-
Cours, échanges interactifs	– production Profa pour 5 centres socio-culturels – Ecole des parents	17'650.-
Conférences, débats et animations ateliers	– débat sur l'image du quartier aux Boveresses (centre socio-culturel) – Appartenances – Association de la ludothèque Pinocchio – Association des familles monoparentales – Centre socio-culturel La Maisonnette	17'400.-
Forums comprenant exposés et animations	– forum éducatif APE – forum intergénérationnel sur la place de chacun dans la ville (AVIVO) – forum multiculturel (FEEL)	18'000.-
Forum Internet, émission TV et montage multimédias	– TELME (forum Internet) – Centre socio-culturel Malley-Montelly (TV) – COFOP (multimédia)	12'500.-
Réunions des communautés allophones autour du contenu du mémento	Le petit mémento 10-18 ans sera traduit en plusieurs langues et discuté avec les communautés concernées	10'000.-
Etablissements scolaires	Onze projets d'établissement	23'150.-
Publication	Centre Martin Luther King	8'500.-
	TOTAL	330'000.-

6. Aspects liés au développement durable

Par cette campagne, la Municipalité veut renforcer, voire s'il le faut rétablir le lien social qui doit unir les habitants d'un même quartier, d'une même cité, sans distinction d'âge ou d'origine socio-culturelle. En contribuant ainsi à une plus grande cohésion sociale au sein de la population, elle poursuit une politique sur le long terme, qui s'inscrit donc dans la perspective de développement durable voulue et conduite par notre Commune.

7. Impact sur l'effectif du personnel communal

L'intervention des pouvoirs publics se limitera pour l'essentiel à mettre des moyens financiers à disposition des organisateurs de la campagne. Grâce à cet appui, les institutions partenaires pourront développer les projets qui seraient sinon restés à l'état des idées. Les quelques prestations qui seront fournies par des collaborateurs de l'Administration communale le seront dans le cadre de leur activité ordinaire, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des engagements supplémentaires, temporaires ou définitifs.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/1 de la Municipalité, du 8 janvier 2004 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à financer la campagne «L'éducation, c'est l'affaire de tous», développée par l'association «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» en lui allouant à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 330'000.-;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 165'000.- par la rubrique 5000.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – Secrétariat général;
3. de faire figurer sous la rubrique 5000.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Marc Dunant, rapporteur, M. Claude Bonnard, M. Jean-Christophe Bourquin, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Andrea Egli, M^{me} Nicole Grin, M^{me} Françoise Longchamp, M^{me} Thérèse de Meuron, M^{me} Florence Peiry-Klunge, M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – La commission a siégé à trois reprises, les mardis 17 février, 2 et 9 mars 2004; elle était composée de M^{mes} Alma Bucher, Andrea Egli (excusée à la 3^e séance), Thérèse de Meuron, Françoise Longchamp (1^{re} séance), remplacée ensuite par Nicole Grin, Florence Peiry-Klunge et de MM. Claude Bonnard, Jean-Christophe Bourquin (excusé à la 1^{re} séance), Jacques-Etienne Rastorfer et Marc Dunant, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, accompagné par MM. Patrick Addor, secrétaire général de la DEJE que la commission remercie pour ses notes de séances, Jean-Marc Granger, chef du groupe jeunesse à la PJM et Roland Rapaz, coordinateur du projet.

En ouvrant les débats, le soussigné décline ses intérêts en précisant qu'il est l'un des fondateurs de la plate-forme et membre de son comité, mais qu'il n'a pas participé au comité de pilotage qui travaille depuis le printemps 2003 et qui a élaboré concrètement ce projet de campagne; son engagement à la plate-forme se porte en effet plus sur les questions de fin de scolarité et transition école-métier.

1. Entretien avec une délégation de la Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence

Lors de la première partie de la première séance, la commission a rencontré M^{mes} Nicole Grivat, membre du comité de la Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence, Sylviane Pfistner, membre du groupe de pilotage du projet, et M. Pascal Beaujouan, président de la plate-forme, pour un entretien général sur cette association, ses méthodes et ses buts; suite à cet échange, les commissaires ont reçu à leur demande un certain nombre de documents (statuts, procès-verbal de l'assemblée générale 2003, liste des institutions membres et rapport du groupe de travail *Partenariat avec les parents*). Cet échange a permis de dégager les éléments ci-dessous:

Cette association a été fondée en 1999 par des personnes proches des milieux socioculturels, suite à une journée de travail au printemps 1998 sur le thème de l'adolescence; elle groupe une cinquantaine de personnes et d'institutions, associations ou services désireux de collaborer pour rechercher des solutions à certaines problématiques liées à ce passage entre l'enfance et l'âge adulte. Elle travaille par

thèmes et groupes de travail; les thèmes sont choisis en assemblée plénière et travaillés par les personnes qui le désirent. Les principaux thèmes retenus ces dernières années ont été celui de la violence (qui a débouché sur le présent préavis), de la fin de la scolarité (toujours d'actualité), du partenariat avec les parents (dont la première partie du rapport a été remise à l'assemblée générale) et de la formation des professionnels (en lien avec la Formation continue de l'Université). Elle repose sur le bénévolat et la disponibilité de ses membres, qui sont par ailleurs tous fort engagés dans leurs activités professionnelles; un de ses plus grands acquis est le renforcement du travail en réseau de tous les partenaires concernés sur le Grand-Lausanne, voire dans le canton.

Cet entretien a aussi été l'occasion de préciser les origines et l'objectif du projet de campagne: les professionnels membres de la plate-forme ont réalisé que dans toute société, ce sont les adultes qui sont garants du cadre qui permet aux enfants de grandir. Ce cadre offre notamment aux plus jeunes la sécurité nécessaire pour qu'ils puissent évoluer harmonieusement, avec des règles qui soient aussi claires que possible. C'est sur la base de ce constat qu'est née la proposition d'une campagne destinée aux adultes, pour les sensibiliser à leur responsabilité collective quant à l'encadrement des enfants et des adolescents sur le domaine public; il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux parents, qui restent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, mais de lutter contre une tendance au retrait des adultes qui contribue à ouvrir des *no man's land* éducatifs. Il ne s'agit pas non plus de se substituer à la police, seule compétente pour réagir dans certains cas.

M. Tosato rappelle que ce projet est issu de la délégation transversale *Sécurité, prévention, éducation* qui regroupe la DSP, la DSSE et la DEJE; il a été annoncé de manière explicite dans le préavis N° 239/2001 *Sécurité à Lausanne* qui visait à la fois à un renforcement des effectifs de la police municipale et à la mise en route de mesures complémentaires, dont notamment ce projet et la création de l'Observatoire de la sécurité. Bien qu'il ne soit pas une réponse formelle aux nombreuses motions pendantes sur le thème des adolescents, il fait partie d'un faisceau de mesures que la Municipalité se propose de prendre pour répondre aux motionnaires; un des premiers éléments a été la publication du *Petit mémento à l'usage des parents*, qui vise à repreciser le cadre légal et qui a été largement diffusé en automne 2003.

Les représentants de la plate-forme précisent que ce projet est issu des professionnels engagés sur le terrain et que la plate-forme a permis de les fédérer sous un label commun; comme ces actions sont prévues en plus des activités usuelles des partenaires de la plate-forme, elles ne pourraient pas toutes voir le jour si le préavis est refusé. Ils ajoutent qu'ils attendent un acte politique, un soutien clair des Autorités de la Ville, afin de donner un fil conducteur et une visibilité à ces actions.

2. Discussion générale

La discussion générale a permis de reprendre un certain nombre des points ci-dessus en l'absence de la délégation de la plate-forme; il en ressort que la commission est partagée quant aux objectifs de cette campagne et aux moyens mis en œuvre pour les atteindre. Un commissaire aurait souhaité que les extraits des deux préavis qui annoncent la campagne (le préavis N° 211/2001 *Agenda 21* et le préavis N° 239/2001 *Sécurité à Lausanne*) soient repris plus explicitement dans le présent préavis, afin de rappeler les principes déjà admis par le Conseil communal et de situer l'objet de ce préavis sur le seul financement de cette campagne.

Un élément récurrent des débats est le regret exprimé par un commissaire que ce projet ne se réalise qu'à l'échelle de la Ville: il est d'avis qu'il devrait être organisé au niveau de la région, du Canton, des Cantons romands, voire de la Confédération... La question du partage des responsabilités entre Ville et Canton dans ce domaine est un autre thème qui est revenu lors de chaque séance. En réponse à des questions et remarques, M. Tosato fait part de la collaboration entre la Ville et l'office des écoles en santé, qui finançait une partie des spectacles interactifs de prévention dans les écoles lausannoises, mais dont les ressources ne le permettent plus; il cite aussi l'exemple du questionnaire soumis aux élèves, que le Département de la formation et de la jeunesse a accepté de tester à Cossonay, puis de reprendre à Lausanne. Il fait aussi état de ses contacts avec le Département de la santé et de l'action sociale, responsable de la politique familiale dans le canton, et avec son chef M. Charles-Louis Rochat; il en ressort que l'Etat n'a actuellement ni les ressources humaines, ni les moyens financiers de mettre sur pied de telles campagnes, même s'il voit leur développement d'un œil plutôt favorable. Un commissaire souligne aussi que ces actions n'ont de sens que si elles sont issues du terrain et que l'échelle de la Ville est plus favorable pour cela; de bonnes collaborations sont en outre en train de se nouer entre les différentes Villes du canton, toutes confrontées aux mêmes questions (notamment avec Vevey, Morges et Yverdon-les-Bains).

Un commissaire demande aussi si le projet est en lien avec l'action *Les Communes bougent*, développée par la Fondation Radix; M. Tosato répond que ce n'est pas le cas, notamment parce que ce type d'actions est lié principalement aux questions de santé.

Au début de la deuxième séance, les commissaires ont réagi par rapport aux documents reçus. En réponse à la question d'un commissaire sur le fait que nombre d'associations membres de la plate-forme sont déjà subventionnées par la Ville ou par l'Etat, M. Tosato précise qu'il faut distinguer entre associations membres et partenaires du projet; pour ces derniers, l'exigence imposée d'imaginer des actions suivant le thème de la campagne implique une démarche supplémentaire et par conséquent la nécessité d'un soutien supplémentaire. D'autres commissaires souli-

gnent en outre la nécessité de soutenir ces partenaires pour les intégrer à la campagne, vu que les subventions couvrent souvent le budget de fonctionnement (locaux, salaires, etc.), mais ne permettent pas d'entreprendre des actions ponctuelles et visibles.

Un commissaire demande s'il ne serait pas plus adéquat d'investir cet argent dans des institutions de prise en charge des adolescents au comportement difficile, comme cela se fait dans certains cantons; M. Tosato répond qu'il existe déjà des structures de suivi de ces situations très problématiques et que l'enjeu de ce préavis est bien de sensibiliser les adultes à l'égard de tous les jeunes, pas seulement de ceux qui posent problème. Le but est, par cette sensibilisation de la population, de tenter de réduire le nombre de situations graves.

3. Examen du préavis

- Au point 4.1 *Introduction*, M. Tosato précise que ce préavis n'est pas une réponse formelle aux diverses motions évoquées (ce n'est pas un rapport-préavis et il n'y a pas de référence aux motions dans les conclusions); il s'agit plutôt d'une contribution au débat suscité par ces motions, qui recevront leur réponse en temps voulu.

- Au point 4.2 *Objectifs*, un commissaire réagit face à ce qu'il considère comme une politique du fait accompli (le coordinateur est déjà au travail, les projets ont déjà été négociés); M. Tosato lui répond que la base des deux préavis cités est suffisante, qu'aucun contrat ne sera signé avant le vote du Conseil et qu'il était nécessaire de faire ce travail afin de donner au Conseil communal les éléments nécessaires pour juger du projet en connaissance de cause.

Un commissaire déplore le manque d'ambition du préavis, qui ne vise pas à promouvoir un changement de comportement; M. Rapaz lui répond que c'est bien l'objectif escompté à long terme, mais sans passer par une campagne moralisatrice. Par rapport au côté ponctuel de la campagne, un commissaire pose la question des suites, de ce qui est prévu pour éviter qu'elle reste sans lendemain. M. Tosato répond que l'objectif, par la masse critique que permet la campagne, est de permettre aux partenaires de prolonger ensuite leur démarche en développant et échangeant leurs expériences. D'autres actions sont déjà en cours d'élaboration à la Ville et d'autres Villes pourraient rebondir avec une campagne du style de *L'éducation c'est l'affaire de tous*.

- Au point 4.3 *Cadre général et calendrier*, M. Rapaz précise que le calendrier a été établi en tenant compte des vacances scolaires, qui sont effectivement une parenthèse dans la vie sociale, même si certains adolescents fréquentent toujours les rues de notre ville durant ces périodes. Le projet démarrera après le vote du Conseil, s'il est positif.

- Au point 4.4 *L'organisation*, M. Tosato précise que le comité de pilotage du projet est composé de M^{me} S. Pfister, M. Rapaz, M. Tosato et M. Charbonnet.

collaboratrice à Profa, de MM. E. Stern, directeur à la Fondation Jeunesse et familles, P. Addor et J.-M. Granger, et de lui-même. La tâche du coordinateur est de prendre contact avec les associations, d'identifier les projets et d'accompagner la démarche; c'est le comité de pilotage qui accepte les projets sous le label de la campagne.

- Au point 4.5 *Les partenaires*, M. Rapaz précise qu'il a d'abord pris contact avec les membres de la plate-forme, puis les organismes qui ont participé aux deux groupes de travail de l'Observatoire de la sécurité, puis d'autres qui lui ont été signalés au cours de ces contacts. Il a dû leur demander des éléments suffisamment concrets pour pouvoir rédiger le préavis, sans pour autant laisser les partenaires développer leur projet avant le vote au Conseil; il ne peut actuellement pas garantir que tous les projets évoqués seront menés à bien et d'autres pourraient apparaître à leur place, dans le même cadre budgétaire. Dans la plupart des cas, l'appui financier prévu par le préavis permettra aux partenaires d'acheter une prestation professionnelle qui les aide à faire passer le message de la campagne.

Un commissaire se demande si, au vu de la liste des projets destinés à des adultes, les canaux retenus ne sont pas plutôt en direction du monde des adolescents; il suggère de faire appel aux associations d'immigrés, aux syndicats et aux associations patronales. M. Rapaz lui répond que la Société industrielle et commerciale ne s'est pas déclarée intéressée et qu'il n'a pas encore pris contact avec les syndicats.

- Au point 5.2 *Coordination*, il est précisé que la somme de Fr. 30'000.– ne représente pas seulement le salaire, mais l'ensemble des charges sociales et des frais du coordinateur, qui travaille chez lui, de même que les autres frais liés à la coordination; dans les faits, M. Rapaz accepte que son engagement dépasse sensiblement ce qui a été prévu (10% d'un plein temps).
- Au point 5.3 *Médiatisation*, il est précisé que le projet prévoit deux campagnes d'affichage de deux semaines, une affiche et un dépliant, qui seront distribués de main à main; un contact a déjà été établi avec 24 heures.
- En complément au point 5.5 *Récapitulation des frais*, les commissaires reçoivent deux tableaux qui récapitulent les projets prévus par chaque partenaire, de même que le projet de contrat de mandat qui sera signé avec chacun d'entre eux si le préavis est accepté. M. Rapaz commente certains projets et répond aux demandes de précisions des commissaires.

Sur la question des coûts, M. Tosato précise qu'une partie des projets sont mentionnés sur la base d'un devis chiffré (dont le groupe de pilotage n'a pas toujours accepté de financer la totalité), pour Fr. 166'000.– au total, les autres le sont sur la base d'une estimation maximale (pour Fr. 104'000.–); la moitié de cette dernière somme est due aux montants prévus par le Bureau lausannois des immigrés pour la traduction du *Petit memento à l'usage des*

parents (Fr. 10'000.–) et à la campagne prévue dans les tl (Fr. 40'000.–, sur la base d'une action du même type entreprise récemment dans les Transports publics genevois). M. Tosato rappelle aussi qu'il s'agit d'un crédit d'investissement destiné à financer, après contrôle et approbation par le comité de pilotage, les actions présentées par les associations partenaires.

Il est précisé que les projets qui ne sont pas encore chiffrés soit sont entièrement financés par d'autres sources, soit ne pourront être acceptés qu'à l'intérieur du cadre financier des Fr. 270'000.– demandés par la Municipalité pour les projets.

- En lien avec le point 6. *Développement durable*, deux commissaires posent la question de l'évaluation de la campagne, afin d'une part de vérifier que tous les projets sont bien dans la ligne des objectifs annoncés et de l'autre de mesurer son impact; cela rejoint le souci déjà exprimé du côté ponctuel de cette campagne, une évaluation permettant d'aider à définir comment atteindre l'objectif visé par d'éventuelles actions ultérieures. Un commissaire émet la suggestion qu'une évaluation scientifique soit financée par le Fonds pour le développement durable et la commission décide de transmettre cette demande en tant que vœu.

La commission écarte la proposition d'un autre commissaire de financer l'entier de la campagne par le Fonds pour le développement durable, ce qui obligerait la Municipalité à retirer ce préavis et à en présenter un nouveau identique, hormis des conclusions différentes; cela paraît une perte de temps inutile, d'autant plus que l'argent sort de toutes façons de la bourse communale. Un commissaire souligne la clarté de la procédure retenue par la Municipalité, puisque le préavis N° 239/2001 *Sécurité à Lausanne* annonçait déjà explicitement ce projet, ses principes et son coût; il estime qu'il faut oser accepter ou refuser le principe même de cette campagne, sans chercher à s'y opposer indirectement par le biais du mode de financement.

- Au point 7. *Impact sur l'effectif du personnel communal*, M. Tosato répond au regret exprimé que le mandat de coordination ait été confié à un retraité plutôt qu'à un jeune chômeur: il fallait une personne d'expérience, bien introduite dans les milieux scolaires, et engager un chômeur avec un taux d'activité aussi faible aurait pu poser un problème d'aptitude au placement. Le mandat de création d'une image pour la campagne a en revanche été confié à une entreprise jeune, le *Collectif Octopus*.

- Au point 8. *Conclusions*, quatre commissaires reconnaissent la nécessité de faire quelque chose, mais ne soutiennent pas le projet tel que présenté par la Municipalité: ils se demandent si c'est vraiment à la Ville de financer des actions d'éducation qui restent un devoir de la famille, ils expriment leurs doutes face à la procédure choisie qui leur paraît floue et aléatoire, ils estiment qu'une telle campagne doit être lancée à une échelle plus large que celle de la Ville ou ils n'acceptent pas de donner des moyens à certaines associations par rapport à d'autres qui en ont moins.

Trois autres commissaires disent leur conviction qu'il faut agir, en insistant sur l'importance d'une évaluation sérieuse de la campagne.

Les trois conclusions sont soumises au vote en bloc et la commission se trouve partagée, à quatre voix contre quatre; elle ne donne donc pas de préavis au Conseil communal sur cet objet.

Elle accepte en revanche à l'unanimité la proposition de vœu suivante: *La commission souhaite, si le préavis est accepté par le plénum, que les retombées de l'action entreprise soient soumises à une évaluation scientifique, financée par le Fonds pour le développement durable.*

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Notre société est bien malade. Dramatiquement malade, puisque nous en arrivons à devoir faire une campagne de sensibilisation visant à rappeler à tous que nous devons éduquer nos petits et nos grands. De fait, il est vrai que nous sommes tous concernés par les problèmes d'incivilité, de violence, d'éducation, voire de non-éducation. Tous les jours, nous sommes confrontés à cette triste et redoutable réalité. Il suffit d'ouvrir les journaux pour s'en convaincre. L'Est, l'Ouest, le Nord vaudois, la capitale, pour rester dans notre microcosme valdo-vaudois, sont le théâtre d'incivilités, voire de violences. S'en faire l'écho est devenu le pain quotidien de notre presse régionale ou cantonale. La Municipalité de Lausanne, préoccupée par ces manifestations de plus en plus fréquentes, commises par des jeunes de plus en plus jeunes, s'est émue de cette situation. Ce dont nous ne pouvons que la féliciter. Une couronne de laurier donc pour le fond.

En revanche, des tomates pour la forme. Une fois encore, une fois de plus – et j'aurais envie de dire une fois de trop – Lausanne s'enorgueillit de «voir le puck» et se saisit toute seule de cette problématique. Lausanne sait mieux. Lausanne se distingue. Là, j'ai un profond sentiment de malaise et m'en explique.

Malaise face à la diffusion exiguë de la campagne lausanno-lausannoise. Il s'agit d'un problème trop grave pour le régler à notre niveau. La violence ne connaît pas de frontières. On admet que l'éducation, c'est l'affaire de tous. Mais dans les faits, c'est l'affaire des Lausannois. Pourquoi ne s'est-on pas officiellement – je dis officiellement – politiquement approché du Canton? Une campagne de cette importance, qui devrait toucher tout le monde, doit se faire de manière très large. Au niveau cantonal serait un tout

petit minimum. On devrait même l'envisager sur le plan romand, voire suisse ou européen. Les Bureaux de l'égalité ont bien réussi à se mettre d'accord pour lancer une campagne nationale. La gauche de ce Conseil demande un jour sans voitures, le même pour toute l'Europe, ou presque.

Malaise, parce que les actions prévues sont mal définies, voire non définies. On donne une espèce de blanc-seing à des associations qui ont envie de conduire des actions. Lesquelles? Sont-elles qualifiées pour le faire? Quels en seront les impacts?

Malaise, parce qu'une fois de plus, l'Exécutif lausannois pratique la politique du fait accompli. On engage un coordinateur pour préparer et conduire cette campagne. Et si nous disons non?

Malaise, parce que le coordinateur engagé, dont les qualités sont avérées – et je ne les remets aucunement en question, il le sait – n'est autre qu'un jeune fonctionnaire lausannois retraité. Quand on sait que Lausanne compte plus de 5000 chômeurs et que les jeunes n'arrivent pas à trouver un premier emploi pour acquérir une expérience professionnelle exigée par les employeurs, on est légitimé à se demander pourquoi cette Municipalité, qui devrait tout de même être sensible à ce problème, n'a pas offert cette chance à un jeune ou une jeune, chômeur ou chômeuse? Peut-être faudrait-il envisager une campagne de sensibilisation afin de sensibiliser précisément nos Autorités à cette question? J'estime qu'elle est faite. Cela n'a pas coûté grand-chose, juste le temps de m'écouter et de m'entendre.

Je vous remercie de votre attention et vous demande, au nom de la grande majorité du groupe radical, de ne pas adopter ce préavis, tout en précisant que nous serions prêts à entrer en matière sur un projet moins nombriliste et autrement plus ambitieux. Et qui aurait sans doute le mérite d'être moins coûteux, puisque partagé avec d'autres. Ce qui ne serait pas, sans doute, le moindre de ses mérites, vous en conviendrez avec moi, vu l'état de nos finances.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Je vais être contraint de redire un certain nombre de choses qui viennent d'être exprimées. Nous ne nous sommes pas concertés, mais jusque dans les termes utilisés, il y a parfois concordance. Cela dénote un réel malaise.

L'augmentation de l'incivilité et de la violence est une réalité dépassant largement le cadre lausannois. Il serait illusoire de croire qu'une action ponctuelle de ce type va résoudre le problème. C'est justement un sentiment de malaise que nous éprouvons non seulement quant au fond, mais sur la manière dont toute cette affaire a été mise sur pied. Tout d'abord, si tant est que nous ayons envie que les Autorités, en plus de tout le reste, s'occupent encore de notre éducation, ce qui est loin d'être certain, ce serait alors plutôt le rôle de l'Etat et non celui d'une Commune. M^{me} de Meuron vient de le dire, je n'allonge donc pas là-dessus.

Ensuite, l'utilité de dépenser Fr. 330'000.–, pour une affaire aussi floue que celle-ci, n'est pas reconnue. Si l'école, avec tous les moyens dont elle dispose, n'arrive pas à éduquer correctement les enfants, comment peut-on s'imaginer que l'on parviendra à sensibiliser l'ensemble de la population en saupoudrant Fr. 330'000.– sur une ribambelle de mini-projets?

Malaise aussi face à la politique du fait accompli. Cela vient aussi d'être dit.

Malaise devant le choix du coordinateur, non que sa personnalité, ni que ses compétences soient remises en question. C'est l'un d'entre nous et, même s'il a pris soin de s'absenter momentanément pendant cette discussion, cela nuit tout de même à la liberté du présent débat. De plus, c'est un fonctionnaire retraité, alors que tant de personnes plus jeunes sont à la recherche d'un emploi.

Bref, cela fait beaucoup d'interrogations et de restrictions. Nous ne sommes donc pas surpris que la commission n'ait pas pu se décider à recommander au Conseil l'approbation d'une telle entreprise. L'utilité de ce projet, qui est loin d'atteindre la masse critique nécessaire pour une efficacité réelle, n'étant pas démontrée, il serait irresponsable que ce Conseil l'approuve, surtout dans l'état actuel de nos finances. C'est pourquoi, au nom du groupe libéral, je vous demande de refuser en bloc les trois conclusions de ce préavis.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Personne ne sera surpris, si je déclare d'emblée que le groupe socialiste soutiendra les conclusions de ce préavis.

Pour ma part, j'éprouve aussi un certain malaise, parce que des décisions ont déjà été prises, il y a deux ans notamment. Dans le rapport-préavis sur la sécurité à Lausanne³, un sous-chapitre présentait le principe de cette action. Lors du débat d'adoption du préavis, personne n'a émis de remarques sur son organisation. Ayant relu le bulletin de la séance, je n'ai trouvé mention que d'un refus pour la conclusion y relative. Je dois dire que je ressens un certain embarras à travailler ainsi et à entendre les commentaires sur le rôle du coordinateur, qui fait partie du rapport-préavis voté il y a deux ans. On ne peut imaginer qu'il n'interviendrait qu'une fois l'action adoptée et le préavis achevé! Son rôle était de préparer les actions et leur calendrier, d'établir les contacts requis. Je ne comprends donc pas l'objection faite sur la manière d'œuvrer. Je vais vous lire un bref passage du préavis d'il y a deux ans. Dans un premier temps, il présentait l'organisation régissant cette campagne, dont le slogan était alors «Sur le domaine public, dire c'est déjà agir». On y parlait d'une conférence publique. Voici un extrait de ce chapitre: *Le projet sera dirigé par un comité de pilotage, composé d'un municipal, des représentants des services concernés et de deux représentants de la plate-forme adolescence. Le comité devra*

*par ailleurs engager un coordinateur pour organiser les actions des partenaires au projet. Si le principe de cette action est admis, les conséquences financières évaluées actuellement entre Fr. 250'000.– et Fr. 300'000.– seront définies avec plus de détails dans un préavis spécialement rédigé pour ce projet*⁴. Nous sommes donc bien maintenant dans la phase de discussion du financement. Il est un peu tard, me semble-t-il, pour débattre de l'organisation du projet.

Le travail effectué aboutit à un projet de campagne qui, nous l'espérons, pourra se réaliser. Il permettra de coordonner, sur un certain nombre de mois, plus d'une trentaine d'actions dans différents milieux. Un vaste public doit être touché, avec des relais dans la presse. Je ne vais pas entrer dans les détails, parce que le préavis le fait. Vous avez vraisemblablement eu des échos des trois longues séances de la commission sur cet objet. Tous les renseignements voulus figurent dans le rapport très complet du rapporteur. Il était important de rappeler ce qui avait déjà été voté, pour que l'on ne fasse pas de procès d'intention à ceux qui ont organisé la campagne.

L'occasion est donc donnée de développer ce thème, unanimement reconnu comme majeur, qui sera traité dans de nombreuses actions et différents milieux, pour une somme certes importante, mais voisine du cadre prévu il y a deux ans – soit entre Fr. 250'000.– et Fr. 300'000.–. Financées par la Commune, elles représentent juste le moyen de déclencher la campagne, car les associations qui y participent investissent aussi du bénévolat, ainsi qu'une part de leur budget. Le sens que l'on doit donner à notre soutien et à l'accord de financer ces Fr. 330'000.– – c'est ainsi que le groupe socialiste votera ce préavis – constitue aussi un geste à l'égard de tous ceux qui œuvreront à cette campagne. C'est un signal politique leur confirmant que nous appuyons ces actions citoyennes.

Je voudrais ajouter un point encore sur les travaux de la commission, qui ont fait émerger l'intention d'avoir une évaluation de cette campagne et de son impact. Il nous semble important de savoir ensuite quels en ont été les effets, pour que dans quelques années, lorsque des actions de même ordre devront peut-être se renouveler, on sache tirer les enseignements des expériences faites. Que l'on ne travaille pas simplement sur des impressions – comme celles qui paraissent motiver les propos de certaines personnes en commission – mais sur des bases un peu plus solides.

Je vous engage donc à voter la somme de Fr. 330'000.–, finalement assez modique pour un tel projet, qui permettra d'entreprendre plus d'une trentaine d'actions, pendant une période de six mois, et d'aborder de façon sérieuse le thème de l'éducation et de la jeunesse.

M^{me} Alma Bucher (VDC): – Les problèmes de violence, d'incivilité et de manque d'éducation sont une réalité

³BCC 2002, T. I, pp. 186 ss.

⁴BCC 2002, T. I, p. 206.

tangible dans notre ville aussi. Ce préavis se fonde donc sur une problématique bien réelle. Il nous présente une ébauche de travail collectif à développer dans ce domaine si sensible. La question est posée: qui est responsable de ces problèmes et qui doit chercher à les résoudre? La réponse est donnée: l'Etat, ici la Commune, est responsable, du moins partiellement, de la bonne éducation de sa population. Je n'en suis pas si sûre. Notre responsabilité en tant que jeunes, parents, grands-parents, familles, est immense dans ce domaine. L'école, la société, la vie tout court complètent notre apprentissage pendant toute notre vie. Mais les pouvoirs publics, en tant que tels, n'ont pas à assumer des cours, au sens large, de bonne éducation. La Commune, l'Etat ne sont pas la panacée de tous les problèmes qui nous assaillent au quotidien, même si l'on assiste actuellement à une véritable inflation de demandes d'aides de l'Etat. Il semblerait que l'Etat soit le premier responsable de notre santé, de notre bonne humeur, de notre éducation. Ce n'est pas le cas. Laissons œuvrer l'Etat dans les secteurs qui le concernent et faisons nous-mêmes le travail que nous devons faire.

Voilà pourquoi la Voie du Centre – PDC et UDC – s'abs-tiendra ou votera «non» à ce préavis.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Je vais d'abord déclarer mes intérêts. Je travaille en tant que salariée à l'AVIVO, association de retraités, qui prendra part à cette campagne. Et je fais bénévolement partie du comité de l'Association du centre d'animation et de loisirs de Malley-Montelly, qui s'investira aussi dans cette action.

Les discussions sur la violence, les déprédations et la sécurité à Lausanne ont occupé déjà bon nombre de nos séances. Aujourd'hui, le débat porte sur un préavis qui s'en pré-occupe d'une manière différente. Il ne s'agit pas d'engager des agents de police supplémentaires, ce qui aurait passé comme une lettre à La Poste à la droite de ce Conseil... Quoique La Poste distribue les lettres de moins en moins vite, mais c'est un autre sujet! Ce préavis attaque le problème par d'autres biais, ceux proposés par les intervenants sur le terrain, ceux qui sont chers au groupe POP et Gauche en mouvement: la prévention et l'intervention de proximité. Comme vient de le faire remarquer M. Rastorfer, j'aimerais souligner aussi que cette campagne était déjà annoncée dans deux rapports-préavis en 2001: le N° 211, Agenda 21⁵, et le N° 239, Sécurité à Lausanne⁶, que nous avons très majoritairement votés ici. Pour avoir présidé la commission qui a traité du préavis sur la sécurité à Lausanne, je peux affirmer que l'annonce de cette campagne n'a suscité aucune opposition. Si elles viennent aujourd'hui de la droite, ne vous étonnez pas! Pour résoudre ce problème, il n'y a pour eux qu'une seule solution: la répression. (*Exclamations dans l'assemblée.*) Alors que la police, par la Brigade de la jeunesse, participe et soutient ce projet.

⁵BCC 2002, T. I, pp. 121 ss.

⁶BCC 2002, T. I, pp. 186 ss.

L'éducation est l'affaire primordiale de la famille, c'est sûr! Mais elle est aussi l'affaire de la société. Les styles varient selon les générations, les époques, quoique en son sein, les manières individuelles coexistent. Nous ne pouvons – et ne le voudrions pas non plus – nous immiscer dans la sphère familiale. En revanche, notre responsabilité est de nous immiscer dans l'éducation donnée par la société, dans sa globalité. C'est d'elle que nous nous occupons aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement de l'éducation d'enfants et de jeunes, mais aussi d'adultes, de membres de notre société.

Ce projet est intéressant à plus d'un titre. A souligner qu'il donne à la prévention une dimension politique, par l'intervention au niveau de toute la ville. Mais il s'agit aussi d'un projet de proximité. Il se réalisera dans plusieurs quartiers de notre ville et interpellera directement tout un chacun. La «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence», qui est à la base de ce concept, est constituée d'un panel assez large d'associations et d'institutions œuvrant en relation avec les adolescents et les familles. D'autres ont été approchées pour cette campagne et d'autres encore pourraient s'y joindre, si elles en éprouvaient le désir.

Ce projet ne devrait pas se réaliser uniquement au niveau lausannois, mais cantonal, romand, voire fédéral. Le problème est que l'Etat et la Confédération ne délèguent pas à ce chapitre les ressources humaines et financières nécessaires. Au lieu de s'en plaindre, il conviendrait de lui en donner les moyens. Cet aspect, qui touche plus particulièrement les partis de droite représentés dans ce Conseil, déborde plus largement sur leur action dans le Canton et la Confédération, où ils sont majoritaires. On peut donc s'en plaindre pour mieux s'opposer au préavis. C'est un choix, qui s'inscrit dans une politique générale. Ce n'est pas le nôtre, résolument à l'opposé. Vous pouvez malgré tout voter ce projet. L'Etat le voit d'un œil favorable. Il est sûrement très heureux de ne pas avoir à dépenser un sou pour le mener à bien. Plus tard, Lausanne n'aura qu'à le lui livrer tout prêt.

Concernant la phrase du préavis mentionnant la réponse partielle à des motions, nous prenons acte que celles citées ne l'étaient que comme exemples de l'intérêt que notre Conseil porte à ce sujet et qu'elles recevront une réponse complète plus tard.

Nous appuierons la demande de M. Bonnard et le vœu de la commission en faveur d'une évaluation finale de cette campagne. Nous aimerions que le Conseil communal en soit informé.

Vous l'aurez compris, le groupe POP et Gauche en mouvement soutient ce préavis avec conviction et vous invite à faire de même.

M. Alain Hubler (POP): – J'ai retenu deux arguments exprimés par la droite. L'un: cela coûte trop cher. L'autre: ce n'est pas à nous de le faire au niveau lausannois. Pour

les Libéraux et les Radicaux, cela doit se régler par le Canton, voire plus haut. Pour M^{me} Bucher, au niveau familial. Le préavis titre: «L'éducation, c'est l'affaire de tous». Je crois qu'il porte très bien son nom et que les gens raisonnables vont se retrouver entre l'échelon mondial et l'échelon familial, c'est-à-dire au niveau communal. Les arguments invoqués ne tiennent donc pas la route. Je pense que c'est effectivement l'affaire de tous et qu'il est bon que chacun s'en préoccupe.

Maintenant, sur le montant: la droite n'arrête pas de seriner, notamment pour les élections, que l'insécurité est un souci majeur. Aujourd'hui, il s'agit de consacrer un peu plus d'un franc par habitant pour régler ou contribuer à régler ce problème si important. Je ne comprends pas comment on peut s'opposer à ce genre de préavis! Je vous encourage donc à le voter.

M. Filip Uffer (Soc.): – J'aimerais vous dire pourquoi je soutiendrai ce préavis. Madame de Meuron, je suis de votre avis: notre société est bien malade. Beaucoup de parents éduquent tout à fait correctement leurs enfants. Une grande majorité des enseignants font un travail admirable et je ne mentionnerai pas toutes les autres personnes ou groupes de personnes agissant favorablement pour que la cohésion de notre société perdure. Malheureusement, une partie non négligeable des adultes manifeste un comportement dont elle ne se rend probablement pas compte, mais dont les effets sont désastreux sur les jeunes générations. Certains enfants sans éducation concentrent sur eux la plus grande énergie des enseignants, ou d'autres personnels d'encadrement lorsque ce n'est pas à l'école que cela se passe. Les enfants dotés d'un bon potentiel en subissent les conséquences. Il est difficile de prévoir de manière précise quelle sera l'efficacité de la sensibilisation recherchée par ce projet, mais ne rien faire serait une erreur, à mon avis, une manière de baisser les bras.

Je suis aussi d'avis que l'idéal serait d'élaborer un projet cantonal, national ou européen. Mais au prix indiqué – qui me paraît raisonnable – je pense que l'on peut faire cet investissement et commencer immédiatement, ici, maintenant et chez nous. D'autres Communes ont du reste déjà œuvré dans ce sens. Je suivrai personnellement de très près certains côtés de ce projet. Je déclare là mes intérêts: directeur de Pro Senectute, je suis sensible à cette cohérence globale de la société. Il est vrai que les personnes d'un certain âge sont aussi désécurisées que nous par certains aspects de l'évolution de notre société. D'autre part, ce projet répond aussi à des questions que j'ai posées lors de l'interpellation sur la violence à l'école et sur le chemin de l'école, même si le public cible n'est pas du tout le même.

M^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe): – Ce préavis nous le rappelle: des motions venant de tous les bords de ce Conseil ont été déposées pour que les Autorités réagissent aux problèmes de comportement des jeunes. Une plateforme pluridisciplinaire s'est mise en place. Beaucoup d'associations se sont inscrites pour y participer. Cela

démontre qu'une large partie de la société se mobilise. C'est un signe très positif.

Quant aux projets en préparation, j'espère qu'ils agiront en étincelles de conscience sur chacun d'entre nous et délivreront un message clair aux jeunes: nous avons besoin de vous pour bâtir une société meilleure.

Ce préavis précise que la Municipalité a choisi une personne compétente pour assumer la direction. Comme beaucoup d'entre vous, c'est le point qui me gêne le plus. Et je regrette que le bénévolat n'ait pas été envisagé. Au cours d'une vie, une personne qui a beaucoup reçu devrait, à mon avis, partager gratuitement à un autre moment de son existence. La Commune devrait encourager ce type d'engagement. En dépit de ce point négatif, je soutiendrai ce préavis.

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – J'ai le sentiment que dans ce projet, on veut mener une action, c'est-à-dire traiter avant d'avoir posé un diagnostic. Evidemment, ce sont des termes de professionnelle, me direz-vous. Néanmoins, j'aimerais revenir sur le mot «malaise». Le malaise, je le ressens aussi face au fait accompli. Mais je pourrais passer là-dessus dans une certaine mesure. En revanche, je m'élève contre le terme de «répression», qui a été prononcé à notre endroit. Je fais partie de cette droite qui pense qu'il y a parfois des sanctions à prendre. Mais je crois qu'il y a surtout une réflexion à mener vis-à-vis du malaise que génère la violence.

Il s'agirait peut-être de s'asseoir autour d'une table différemment et, plutôt que courir après les symptômes, réfléchir à l'amélioration de la qualité de vie que l'on pourrait offrir à ces jeunes, dans notre ville d'abord et dans un cadre plus large ensuite. Ce serait certainement une meilleure parade que de donner des leçons, y compris à des adultes que les trajectoires de vie ont peut-être amenés à ne pas pouvoir gérer eux-mêmes leur propre éducation et celle de leurs enfants. Je ne soutiendrai donc pas ce projet, mais vous invite à réfléchir à cette piste différente.

M. Georges Glatz (Hors groupe): – Je ne suis pas très convaincu par le concept, qui me paraît encore un peu flou. Cependant, il offre l'avantage de se vouloir pluridisciplinaire. Je pense qu'il pourrait être ressenti comme vouloir s'acheter une bonne conscience. Une campagne limitée dans le temps n'est pas vraiment opérante. En revanche, elle veut promouvoir des échanges et, par-delà, des prises de conscience. C'est peut-être l'amorce de quelque chose de très important. Pour cela, je soutiendrai le projet.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Je ne vais pas allonger, la religion de chacun étant faite, semble-t-il. J'aimerais cependant relever deux choses. Premièrement, je crois que j'ai été mal comprise ou que je me suis mal exprimée. Nous voulons lutter contre l'insécurité, à tout prix, mais pas à n'importe quel prix. Deuxièmement, je voudrais dire à M^{me} Andrea Egli que je suis surprise lorsqu'elle accuse la

droite de vouloir quelques policiers de plus pour faire de la répression. Là, je m'interroge. Vous ne voyez dans les policiers que des personnes pratiquant la répression? Nous, à droite, nous ne les voyons pas ainsi. Cela ne veut pas dire que l'on veut en engager plus, mais que la police fait un travail de prévention remarquable, qu'elle fait de plus en plus un travail social remarquable et de moins en moins de répression. Parfois malheureusement, d'ailleurs...

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Manifestement, nous vivons la situation un peu étrange où un sujet, qui devrait réunir toutes les personnes présentes dans cette salle – soit des personnes inquiètes, concernées par ce qui se passe dans leur ville – est débattu avec des fronts figés, des clivages marqués. Je trouve cela regrettable.

J'aimerais dire deux mots sur l'implication de l'Etat dans l'éducation, celle des adultes comprise. On a l'impression qu'en entamant cette démarche, Lausanne innove. Historien de l'éducation, je rappelle que lorsque l'école obligatoire a été mise en place au siècle passé par les Libéraux, projet repris par les Radicaux, on utilisait une main de fer pour expliquer aux parents que leurs enfants devaient aller à l'école au lieu d'être des agents productifs, dans les fermes entre autres. Druet, grand exemple s'il en fut, a montré là une volonté et une discipline implacables. Ce qui peut se faire au niveau de la Commune est évidemment complémentaire à ce qui se fait par l'Etat. L'Etat a une action éducative orientée enfants par l'école. Qui va se charger de s'adresser aux adultes? Etant donné que l'on est dans l'incertitude, que l'on ne sait s'il faut attendre quelque chose de plus global, faut-il pour autant ne rien faire? En ce qui me concerne, j'ai aussi posé des questions en commission sur le «fusil à un coup» – l'efficacité problématique d'une action –, qui ont incité la commission à demander la vérification des retombées et le contrôle de l'efficacité... Qui va s'occuper des parents? Finalement, qui va dire quelque chose aux parents, les soutenir? Car c'est dans cet esprit que le préavis est fait et c'est à cette question qu'il faut répondre. C'est à cela que la conscience des conseillers communaux, bonne ou mauvaise, devrait répondre.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Madame de Meuron, la police fait un travail social remarquable, vous l'avez dit et j'adhère parfaitement à ces propos. Ce n'est pas cela que j'ai dit et que je vais vous relire: «A droite, il n'y a pour eux qu'une solution: la répression.» Ce n'est pas du tout pareil. La police fait parfois du travail social remarquable. Parfois, des tendances politiques l'amènent à faire de la répression. Et c'est contre cela que nous nous élevons, contre la répression, pas contre son travail social, que nous relevons et soutenons.

Quant au bénévolat qui n'aurait pas été envisagé, selon M^{me} Cornaz: nombreux sont les bénévoles de toutes les associations participant aux différents projets de ce préavis. Toutes vivent grâce au bénévolat, sinon elles n'existeraient pas.

Quant au diagnostic demandé tout à l'heure, je dirais qu'il y en a un. Il a été posé. L'insécurité sociale est indéniablement responsable de la violence, des incivilités.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – J'aimerais dire à M^{me} de Meuron et à vous tous que j'espère que votre religion n'est pas encore faite et que certains pourront changer d'avis ce soir. J'ai déjà tenté de la convaincre, six heures durant, lors des séances de commission. Je lui ai dit que je continuerais, parce je suis sûr que l'on pourra trouver un terrain d'entente, ainsi d'ailleurs qu'avec beaucoup d'entre vous. Le nombre d'intervenants démontre que l'éducation, c'est bien l'affaire de tous.

Je rappelle à ceux qui s'inquiètent de l'avancement de la campagne qu'elle est le fruit de votre décision sur les préavis cités, notamment le rapport-préavis N° 239, «Sécurité à Lausanne». La préparation de cette campagne s'est jusqu'ici faite avec le budget courant de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, comme la préparation de la campagne «Fourchette verte juniors». C'est ainsi que je travaille. Il est normal que l'on procède de cette manière pour répondre à vos questions et décisions. Pour l'instant, soyez sans inquiétude, les dépenses ont émarginé au budget courant.

Je rappelle aussi que cette campagne n'est pas uniquement le fruit de votre acceptation du rapport-préavis N° 239. Elle découle de vos incessantes et justifiées interpellations, petites questions, motions liées à l'insécurité, à l'incivilité, à la prévention de la toxicomanie, du racket, de la consommation d'alcool, de la violence sur le chemin de l'école – et j'en passe – autant de préoccupations justes, que nous devons tous avoir. La délégation municipale transversale «Sécurité» a pris l'affaire en main et a décidé de travailler sur plusieurs axes. Le premier, vous le connaissez, c'est l'identification des problèmes. Violences, incivilités, comportements inadéquats ont déjà été répertoriés. Nous ne devons donc pas encore tout contrôler. En revanche, l'évolution de ces comportements doit être vérifiée, pour que les actions soient pertinentes et portent leurs fruits. Pour cela, la direction avait préparé la diffusion d'un questionnaire sur la violence, que j'ai trouvé tout prêt en prenant cette charge, et qui devait être distribué dans les écoles et rempli par les élèves. Effectivement, Madame de Meuron, nous avons un questionnaire lausannois. Lorsque nous en avons discuté avec l'Autorité politique – des contacts sont établis, n'en doutez pas, car on a toujours un supérieur auquel se référer, même si je n'ai pas encore atteint le sommet de la Communauté européenne, je le reconnais!... – lors d'une séance réunissant M^{me} Cohen-Dumani, moi-même, M^{me} Lyon, toutes les forces de police cantonales et communales, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, nous avons convenu que ce questionnaire était une affaire cantonale, décidé que nous ne nous engagerions pas sur cette voie et que le Canton s'en chargerait.

Les résultats sur l'insécurité ont paru dans la presse, il y a quelques semaines, découlant d'un premier sondage dans

la région de Cossonay. Maintenant, il devrait être effectué à Lausanne. Vous avez le scoop: il interviendra à la rentrée dans les établissements scolaires lausannois. Par ailleurs, le Canton réalisera d'autres questionnaires.

Ensuite, dans la délégation transversale, avec M^{mes} Zamora et Cohen-Dumani, nous avons défini un cadre et proposé de lancer une campagne de sensibilisation. Il fallait être clair avec les personnes que l'on va, que l'on veut ou qui demandent à être sensibilisées sur un certain nombre de règles. Vous avez vu le «Petit mémento à l'usage des parents», élaboré avec la collaboration de tous les services de l'Administration communale et d'associations partenaires. Il précisait bien le cadre dans lequel nous allions intervenir. Sans cadre, on nous aurait demandé ce que l'on allait faire. On pourra toujours reparler de ce mémento. Bien entendu, il a été diffusé sur Lausanne. Nous avons eu au départ quelques problèmes avec la presse, qui nous demandait de quoi il s'agissait. La presse est une chose, les citoyens en est une autre. De 6000 exemplaires, nous sommes passés à 15'000-16'000. D'autres Communes l'ont carrément distribué à tous les ménages, alors que nous l'avons envoyé aux parents des enfants d'un certain âge. C'était le deuxième axe. Nous avons donc préparé la campagne: on ne part pas sur n'importe quelle base.

Le troisième axe visait à savoir si cette campagne de sensibilisation devait être le fait de l'Autorité politique – la Municipalité – qui du haut de sa hiérarchie venait avec une campagne toute faite et qu'on disséminait partout. Nous avons préféré réaliser une campagne de proximité, comme cela a été relevé, une campagne citoyenne, de partir en utilisant et en travaillant avec toutes les forces déjà présentes à Lausanne. En œuvrant avec la «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence», nous étions cohérents avec nous-mêmes et l'esprit de Quartiers 21. Nous pouvions nous appuyer sur un réseau qui offrait un certain nombre de synergies et assurait une durabilité à l'action. Certains d'entre vous ont dit que la campagne était un peu floue, se demandaient où nous allions. Nous avons invité toutes les associations de la «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» à s'entendre avec nous sur un concept simple, sur une action et pas 150. Il vaut la peine que je vous lise un passage sur le sens de cette action, à laquelle tout le monde participe.

Elle se décline en quatre chapitres. Le premier: «L'éducation, c'est à faire partout». Nous voulons agir à la maison, à l'école, dans l'entreprise, dans la rue, en disant que s'engager pour l'éducation, c'est parier sur l'avenir et le mieux-être social. Le mieux-être social, Madame Bertona! C'est bien le premier point sur lequel tout le monde s'engage en participant à l'action. L'éducation est donc à faire partout.

Le deuxième chapitre: «L'éducation, c'est toute une affaire!». Savoir-vivre, instruction, formation ou encore discipline, l'éducation est un peu tout cela, mais surtout

l'apprentissage des usages permettant à chacun de vivre en société. Il est demandé à chaque association de respecter la procédure suivante: «Passer de l'enfance à l'âge adulte, c'est avoir assimilé les règles, les limites, les rites et les codes de la société». Les actions souscrivent toutes à ces principes.

Le troisième point: «L'éducation, c'est à faire par tous». On dit clairement que si les parents sont les premiers garants de l'éducation d'un enfant, l'école l'est aussi complémentaiement. Mais vous, nous, le voisin, la commerçante, le quidam, le passant, l'entraîneur sportif le sont aussi. On affirme ainsi que l'éducation est la contribution de tous à l'histoire de chacun.

Les associations participant à cette campagne s'engagent aussi sur le quatrième point, qui dit que «L'éducation, c'est l'affaire de tous». Et que dire – dans le sens où l'on commence par sensibiliser – c'est déjà agir.

C'est peut-être flou, mais c'est un concept sur lequel tout le monde se fonde et qui a été élaboré avec des textes beaucoup plus importants que les membres de la commission ont pu voir. Voilà comment se décline «L'éducation, c'est l'affaire de tous». C'est une sensibilisation.

Cette action obtient de nombreux soutiens, puisqu'une dynamique s'est construite. Des personnes et des associations ont déjà présenté des projets. Ces deux dernières semaines, si vous habitez au Nord, vous avez pu voir dans le journal de la Société de développement du Nord que cette société cautionne l'action éducative «Dire bonjour» prévue dans le quartier de Boisy et la décline sur une page de soutien. Si vous faites partie de la Société de développement du Sud-Ouest, vous avez lu dans le *Journal d'Ouchy*, sous la plume de son président M. Jean-Daniel Henchoz, qu'elle soutient et fait également partie de cette action. Si vous avez reçu le journal *Génération*, vous avez vu que le journal et les associations qui le soutiennent sont parties prenantes de cette action et l'appuient. Si vous recevez le *Bulletin suisse des droits de l'enfant*, vous avez également vu que cette association soutient cette action. Et si vous avez lu la presse en général, écouté la radio et regardé la télévision, vous avez vu que la première action que nous avons engagée, l'exposition «Silence, la violence» à la Vallée de la Jeunesse, a fait le plein avant même son ouverture. Prévue pour 170 groupes, elle a été prise d'assaut et il n'y a déjà plus de places. Cette exposition a fait l'objet d'une importante présentation dans le journal pour enfants Club des Zaps de la TV Suisse romande, tiré à 43'000 exemplaires, ainsi que d'une émission radiophonique.

Les projets que vous avez vus et dont vous avez parlé émanent d'associations et d'institutions actives en ville de Lausanne. Certaines sont cantonales. Là aussi, Madame de Meuron – et d'autres conseillers – lorsqu'elles participent à un certain nombre d'actions, elles reçoivent un financement de la part de la campagne. Cela contribue et les aide

à mener cette action à un moment donné, en suivant le fil rouge de la campagne «L'éducation, c'est l'affaire de tous». Mais elles le font aussi avec l'appui de l'association même, donc avec l'appui de l'argent cantonal.

Cette action éducative se fait-elle seulement à Lausanne? Non, avec M^{me} Cohen-Dumani, nous sommes allés à une rencontre à Morges: Morges part sur une action. Vevey, me direz-vous? Partie seule, Vevey a déjà réalisé une action. Yverdon a aussi tenté quelque chose et s'est quelque peu investie dans une action. Dans les autres cantons, il en va de même. Le Canton de Neuchâtel s'est aussi engagé dans une action.

Un certain nombre d'autres associations encore nous soutiennent. Je tente brièvement de vous démontrer l'impact citoyen positif qu'a cette campagne. Nous avons reçu une lettre de l'Ecole des grands-parents qui participe à notre action. J'en cite simplement un passage: «Nous avons eu l'occasion de parler de nos projets hier soir, à l'occasion de notre rencontre «Café Grands-parents» avec M^{me} Doris Cohen-Dumani. Ils ont non seulement été approuvés, mais ils ont rencontré l'enthousiasme de toutes les personnes présentes, à commencer par elle. C'est donc avec grande joie et beaucoup d'expectative que nous attendons les décisions du Conseil communal lausannois.» Nous avons une multitude de messages de ce type. J'aimerais, Mesdames et Messieurs – et cela a été dit – que pour une action de ce genre, nous puissions obtenir un soutien massif.

J'interviens maintenant sur la personnalité du coordinateur, puisque vous l'avez cité. Lorsqu'il a été engagé, la «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence», composée de beaucoup de jeunes, Madame de Meuron, et aussi de quelques moins jeunes, devait trouver un coordinateur ayant de l'expérience, un réseau de relations, et étant introduit dans le milieu scolaire – autre critère important – ce qui manquait parmi les nombreuses personnes faisant partie de la «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence». C'est donc tout naturellement que notre choix s'est porté sur un homme qui, heureusement ou malheureusement, n'était pas conseiller communal à ce moment-là. A Morges, c'était le contraire: dans le groupe, il y avait beaucoup plus d'enseignants et il n'a guère été aisé de réunir des personnes actives dans le domaine de l'éducation, mais pas forcément dans l'enseignement.

Ce soir, j'aimerais bien vous convaincre que l'on se lance dans une campagne de sensibilisation. J'aimerais bien vous convaincre que l'on part avec tout ce que Lausanne comporte comme sociétés civiles, que l'on va faire une campagne de proximité, qu'il y a déjà des centaines de personnes qui y travaillent, qu'elle est coordonnée avec la police, puisque la Sécurité publique et la Brigade de la jeunesse participent au groupe de pilotage et sont donc directement associées. Je le dis pour éviter les débats amorcés par certains d'entre vous, à savoir si police ou pas police... On travaille donc vraiment ensemble.

Ce soir, je vous appelle à voter «oui» à une action citoyenne, à une action éducative, à une action courageuse, dans le sens qu'elle interpelle chacun de vous sur sa responsabilité d'adulte, dans le cadre de la transmission de nos valeurs, de nos règles de comportement, des limites, des rites et des codes de notre société. Je vous remercie.

M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.): – J'aimerais ajouter une ou deux observations. Nombreux sont ceux qui ne connaissent tout simplement pas les règles du savoir-vivre. Un feuillet les rappelant et largement distribué serait peut-être une mesure efficace et moins coûteuse que ce que propose le préavis. Je pense à un feuillet du type «Petit mémento à l'usage des parents».

Cela dit, de multiples actions se font déjà à l'école et ailleurs, par toutes sortes d'associations, sans qu'il en coûte des subventions extraordinaires. Les bonnes manières pourraient simplement être proposées comme thème d'activité dans ces différentes institutions. Dans ce cadre, je suis surprise d'apprendre que le projet «Déjouer la violence», monté par le centre médicosocial Profa – un cours du genre de ceux d'éducation sexuelle que beaucoup d'entre vous connaissent – soit abandonné parce que le Département de la jeunesse – donc M^{me} Lyon et tout son département – refuse de le soutenir financièrement et politiquement. J'éprouve là un sentiment de malaise et il y a des contradictions que je ne comprends pas.

Le président: – La discussion est-elle terminée? Si tel est le cas, je demande à M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – Les trois conclusions ont été soumises au vote en bloc et la commission s'est trouvée partagée à 4 voix contre 4. Elle ne donne donc pas de préavis au Conseil communal sur cet objet. En revanche, elle accepte, à l'unanimité, la proposition de vœu suivante:

Vœu

La commission souhaite, si le préavis est accepté par le plénum, que les retombées de l'action entreprise soient soumises à une évaluation scientifique, financée par le Fonds pour le développement durable.

Le président: – Nous prenons seulement note de ce vœu, qui n'est pas soumis à votation. En revanche, je passe au vote sur les conclusions. Sauf opposition, nous les prenons groupées, car elles sont interdépendantes. Je vous fais donc voter sur les conclusions N^{os} 1 à 3 du préavis N^o 2004/1, du 8 janvier 2004.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît! Avis contraires? Abstentions? Par 52 oui, 39 non et 2 abstentions, vous avez accepté le préavis N^o 2004/1. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/1 de la Municipalité, du 8 janvier 2004;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à financer la campagne «L'éducation, c'est l'affaire de tous», développée par l'association «Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence» en lui allouant à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 330'000.–;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 165'000.– par la rubrique 5000.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – Secrétariat général;
3. de faire figurer sous la rubrique 5000.390 «Imputations internes» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Vœu

«La commission souhaite que les retombées de l'action entreprise soient soumises à une évaluation scientifique, financée par le Fonds pour le développement durable.»

Le président: – Nous poursuivons l'ordre du jour... (*Brouhaha.*) Oui, nous n'allons tout de même pas traiter des rues déneigées en plein été!... Nous devons liquider quelque peu l'ordre du jour, je suis navré! Point 3, rapport-préavis N° 2003/55, «Quelques rues non déneigées à Lausanne. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann». J'appelle à la tribune M^{me} Elisabeth Müller.

Quelques rues non déneigées à Lausanne

Réponse à la motion de M. Roland Ostermann

Rapport-préavis N° 2003/55

Lausanne, le 23 octobre 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Lors de sa séance du 13 février 2001, le Conseil communal a refusé la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann¹ demandant à la Municipalité de ne pas déneiger certaines rues de la ville et des zones foraines afin de les réserver aux sports de neige.

Le présent rapport-préavis constate que les propositions émises depuis lors se concentrent sur des chemins de parcs publics et passages et que dans les quelques rues citées une prise en compte des intérêts en présence (lugeurs, piétons, promeneurs, etc.) militent en faveur du déneigement de celles-ci.

2. Réexamen de la situation

Lors des débats, aucune véritable proposition n'est ressortie, si ce n'est la suggestion de mettre à disposition des lugeurs quelques chemins de parcs publics, ce qui ne répond pas, sur le fond, à la motion.

Après avoir réétudié la question avec les services concernés de la Ville, ces derniers ont confirmé les propos contenus dans le précédent rapport-préavis. La Municipalité, ne voyant pas quelles autres solutions seraient possibles en dehors de ce qui figure dans le rapport-préavis N° 176, s'est alors permis de solliciter les groupes politiques du Conseil communal à ce sujet, afin qu'ils puissent préciser leurs souhaits et désigner les rues lausannoises pouvant être réservées aux joies de la luge en cas de chute de neige. Après un rappel par la Direction des travaux, quatre groupes politiques sur cinq ont répondu, dont deux avec des propositions (quinze en tout), que l'on peut répartir en deux catégories, à savoir:

1. Les rues:

- chemin du Grand-Bois (bas);
- chemin des Esserts (bas);
- chemin des Coumenets (partie sud);
- chemin du Trabandan;
- route du Signal;
- avenue de Tivoli;
- chemin des Grandes-Roches;
- chemin de Rovéréaz;
- route de la Feuillère;
- avenue de Jomini;
- chemin des Cascades;
- rue sans nom qui part de la place du Vallon en face des ateliers de la Ville et rejoint les Falaises.

¹BCC 2001, pp. 171 à 177 (rapport-préavis N° 176 du 28 septembre 2000).

2. Les cheminements dans des parcs publics et forêts:

- promenade du Bois-de-Beaulieu;
- certains cheminements goudronnés dans le bois de Sauvabelin;
- rue sans nom descendant du réservoir de Sauvabelin jusqu'à la route du Pavement.

A cela s'ajoutent les propositions évoquées lors de discussions dans le cadre de l'examen du rapport-préavis précité ou suggérées par les services techniques. Il s'agit toutefois de cheminements en talus, déjà non déneigés et se situant dans des parcs publics: parc de Valency (talus), Désert-Pierrefleur (talus), parc Mon-Repos (cheminement derrière le Tribunal fédéral), coteau Gottettaz-Vuachère (talus), Vallée de la Jeunesse (à gauche en descendant), descente de l'Hermitage (côté forêt et talus).

3. Examen des propositions

Avant d'examiner les propositions susmentionnées, il convient de rappeler les critères déjà signalés dans le rapport-préavis N° 176, soit l'obligation légale de procéder à l'entretien hivernal et d'assurer la sécurité du trafic, des transports publics et des piétons, les quartiers d'habitation étant prioritaires puisqu'ils doivent en tout temps être accessibles aux véhicules de secours des services d'urgence.

Pour une rue ou un cheminement non déneigé, il convient encore d'effectuer une pesée d'intérêt entre les usagers et leur sécurité (piétons, promeneurs), y compris pour les lugeurs (sécurité sur le trajet, dans les carrefours et surtout à l'arrivée, à savoir la zone d'arrêt).

En reprenant ces critères pour l'examen des propositions susmentionnées, les remarques suivantes peuvent être faites sur:

1. Les rues proposées:

- La route de la Feuillère figure dans le réseau principal B du schéma directeur des circulations.
- La route du Signal est, quant à elle, empruntée par une ligne de transport public et donne accès au Tribunal cantonal.
- Les propositions relatives aux chemins du Grand-Bois et des Esserts, à l'avenue de Tivoli et au chemin de Rovéréaz tombent sous le coup de la sécurité: nécessité de pouvoir accéder à des immeubles d'habitation, de commerces, voire à des institutions et à des écoles. De plus, la nécessité de rues non déneigées dans les zones foraines ne semble pas prioritaire vu les nombreuses possibilités de pentes dans les champs (sans parler du Chalet-à-Gobet), accessibles facilement aux lugeurs.
- Quant à la rue sans nom qui part de la place du Vallon, en face des Ateliers et magasins de la Ville, et rejoint les Falaises (en fait les immeubles sont numérotés sous place du Vallon), elle sert de route de sortie et d'accès pour les camions chargés du déneigement. Il est donc exclu de ne pas la déneiger.
- En plus de la desserte de quartiers d'habitation, le chemin des Grandes-Roches, l'avenue Jomini et le chemin du Trabandan n'offrent pas la sécurité nécessaire aux lugeurs à leurs débouchés (carrefours).
- Le chemin des Cascades aboutit dans le secteur du chantier de Tridel.

Ainsi, aucune des propositions formulées pour les rues n'entre en ligne de compte pour un non-déneigement.

2. Les cheminements proposés

La plupart de ces propositions peuvent répondre au critère du non-déneigement, ce qu'ils sont eux aussi pour la plupart, mais ils ne répondent pas à la demande du motionnaire.

4. Réponse à la motion

Finalement, trois propositions peuvent entrer en ligne de compte pour répondre à la motion. Il s'agit de:

- promenade du Bois-de-Beaulieu, partie sud-est, entre les avenues du Mont-Blanc et de Jomini;
- chemin descendant du réservoir vers la halle des fêtes de Sauvabelin;
- chemin descendant de la halle des fêtes de Sauvabelin vers les Ateliers et magasins de la Ville.

Rappelons que, pour des raisons de rationalisation, plusieurs routes des zones foraines ne sont déjà actuellement pas déneigées. Dans le secteur situé entre le Chalet-à-Gobet et Montheron, il s'agit de la route de Benenté, de la route des

Corbessières, du chemin de Cugy, du chemin du Creux-Gadin, du chemin de la Fontaine-des-Meules, du chemin des Liaises et du chemin des Vuargnes, alors qu'à Vernand, c'est la route de la Pierre-à-Cambot dont la neige n'est pas enlevée.

A l'occasion de cette motion, il apparaît que d'autres tronçons de routes des bois du Jorat, dépourvus d'habitations, peuvent être dispensés de service hivernal sans pénaliser les déplacements locaux et régionaux.

Dans le secteur situé entre le Chalet-à-Gobet et Montheron, il s'agit de :

- la route de Bottens;
- la route de la Bérallaz (route communale);
- la route de Benenté, entre le chemin de Cugy et la route cantonale RC 559 c;
- la route du Chalet-des-Enfants, entre le chemin de Cugy et le Chalet-des-Enfants;
- le chemin des Vuargnes en totalité, dès la route de Cojonnex.

A Vers-chez-les-Blanc :

- le chemin de Pierre-Ozaire, entre le chemin des Coumenets jusqu'à l'habitation située vers l'extrémité nord du chemin (route communale);
- le chemin du Grand-Bois, le tronçon aboutissant à la route de Mollie-Margot (RC 639 d).

A Vernand :

- la route du Bois-de-la-Lancy, entre la route de la salle-des-Fayards et la commune de Morrens;
- l'avenue de Vernand-Dessus, entre le hameau de Vernand-Dessus et la commune du Mont;
- la route de la Pierre-à-Cambot, à ses deux extrémités.

Les Communes riveraines et le Service cantonal des routes ont approuvé ces propositions.

La route de la Bérallaz, le chemin de Pierre-Ozaire et l'extrémité nord du chemin de la Pierre-à-Cambot sont des routes communales publiques. Toutes les autres routes proposées ci-dessus appartiennent au domaine privé communal, mais elles sont ouvertes au public.

Le signal «Danger / Chaussée glissante», avec ajout du texte «Route non déneigée», sera mis en place à chaque accès aux tronçons concernés.

La longueur totale supplémentaire soustraite au déneigement est de 5,3 km.

Pour l'ensemble de l'année, le Service des routes et voirie examine avec les autres services communaux la possibilité de n'entretenir que les routes des zones foraines qui sont strictement indispensables aux déplacements principaux.

5. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2003/55 de la Municipalité, du 23 octobre 2003 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann demandant à la Municipalité de ne pas déneiger certaines rues de la ville et des zones foraines afin de les réserver aux sports de neige.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Elisabeth Müller, rapportrice, M. Jean-Christophe Bourquin, M^{me} Mireille Cornaz, M. André Gebhardt, M. Pierre-Henri Loup, M. Roland Ostermann, M. Pierre Payot, M. Francis Pittet, M. Blaise Michel Pitton.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice : – La commission a siégé le 9 décembre 2003 de 8 h 00 à 8 h 55 dans les locaux de la Direction des travaux, rue Beau-Séjour 8. Elle était composée de M^{me} Mireille Cornaz, de MM. Jean-Christophe Bourquin, André Gebhardt, Pierre-Henri Loup, Roland Ostermann, Pierre Payot, Francis Pittet et Blaise Michel Pitton, ainsi que de la soussignée.

La commission était assistée par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et voirie, Jean-Pierre Collet, adjoint au chef du Service des routes et voirie, Yvan Gaudard, chef de l'unité entretien ainsi que par M^{me} Nadia Naenni secrétaire du Service des routes et voirie que nous remercions pour ses excellentes notes de séance.

Le rapport-préavis examiné par la commission est la seconde réponse de la Municipalité à la motion de M. Ostermann, la première réponse ayant été refusée par le Conseil communal. Pour élaborer ce rapport-préavis, la Municipalité a tenu compte des propositions faites par les conseillers communaux lors de la discussion du premier préavis ainsi que du résultat d'une enquête auprès des partis. La Municipalité a aussi saisi cette occasion pour revoir la situation des routes dans les bois du Jorat qui, en partie, ne sont déjà maintenant pas déneigées.

M. Matthey explique que la Ville a l'obligation de garantir la sécurité du trafic quelle que soit sa forme : véhicules d'urgence, transports publics, automobiles, piétons, etc. Le Service des routes et voirie doit donc déneiger les principaux axes de trafic et l'accès aux habitations. En fait, si l'on veut satisfaire à ces obligations, seules quelques rues situées dans les zones foraines pourraient être dispensées de déneigement.

Discussion générale

Les commissaires, et en particulier le motionnaire, relèvent le sérieux avec lequel la Municipalité a répondu à la motion de M. Ostermann et l'intérêt que présente son rapport-préavis.

Pour certains commissaires, dont le motionnaire, la réponse reste cependant trop technique. Le sujet de la motion était plutôt de créer des occasions de délasserment supplémentaires en ville. Il était simplement demandé que, lors de

chutes de neige, certaines rues soient laissées enneigées et fermées à la circulation pendant quelques heures, voire un jour pour que la population lausannoise puisse profiter des doux flocons. D'ailleurs, ces heureuses occasions de sortir de la routine se présentent parfois spontanément, lorsque les chutes de neige sont si importantes que le Service des routes et voirie est débordé.

Certains commissaires aimeraient plus de détails quant à la base légale sur laquelle repose l'obligation de déneiger et sur la marge de manœuvre dont jouit une Commune dans l'application de ces consignes. Il est en particulier relevé que dans d'autres communes, le déneigement est beaucoup moins strict qu'à Lausanne : une partie des rues ne sont pas déneigées ou seulement d'une façon partielle ; on renonce souvent à répandre du sel, préférant utiliser du gravillon, etc.

M. Français et ses collaborateurs expliquent que l'obligation de déneiger repose sur la Loi sur l'aménagement du territoire (art. 49), la Loi sur les routes ainsi que sur les normes de l'Union des professionnels suisses de la route. Il existe une marge de manœuvre pour les sites peu habités ou dans des communes qui sont enneigées pendant de longs mois chaque année et dont les habitants sont équipés en conséquence (La Chaux-de-Fonds par exemple). L'obligation de déneiger est particulièrement pressante à Lausanne en raison de la forte dénivellation de ses rues et du trafic intense qui les anime. Même si une rue est laissée enneigée, la sécurité des lugeurs doit aussi être garantie, en particulier aux carrefours. Finalement, fermer une rue à la circulation n'est pas un processus simple puisque qu'il sous-entend une enquête publique et la création d'une voie de déviation.

Le Service des routes et voirie vient de revoir complètement le plan de déneigement. Utilisant au mieux les connaissances actuelles et les moyens à disposition, cette opération se fait aujourd'hui avec le même soin qu'autrefois, mais avec moins de moyens, notamment en personnel.

Le déneigement se fait par paliers d'altitude. Les routes déneigées en priorité sont les routes horizontales, les routes principales et celles empruntées par les transports publics. Les camions passent la lame et salent en même temps. Si l'épaisseur de la neige ne dépasse pas 2 cm, il y a seulement salage. Le déneigement se fait sur toute la largeur de la chaussée. Pour des raisons écologiques, le sel est répandu avec parcimonie. Le gravillon est utilisé en zones foraines seulement car il ne tient pas sur les rues lausannoises en raison de la pente. De plus, il comporte plus d'inconvénients au niveau de l'environnement qu'on ne le croit. En effet, par son action abrasive sur le revêtement des routes et sur les véhicules, il est à l'origine de poussières toxiques.

Discussion point par point

Les partis consultés avaient formulé diverses propositions de rues et cheminements qui pourraient ne pas être déneigés.

La Municipalité, dans le présent rapport-préavis, en a retenu trois. De plus, elle propose d'étendre le réseau de routes non déneigées dans les zones foraines de 5,3 km.

Lors de la discussion, il apparaît que deux tronçons supplémentaires situés dans le secteur de Vers-chez-les-Blanc pourraient être ajoutés au réseau de routes non déneigées proposé par la Municipalité: le bas du chemin des Coumenets et le tronçon du chemin de Pierre-Ozaire compris entre le chemin des Coumenets et la route de la Claie-aux-Moines.

Comme le relève un commissaire, parmi les voiries que la Municipalité propose de laisser enneigées, le chemin descendant du réservoir vers la halle des fêtes de Sauvabelin débouche effectivement sur la route du Signal, mais le croisement n'est pas jugé très dangereux et des mesures d'accompagnement garantiront la sécurité des lugeurs.

Un commissaire voit dans un éventuel funiculaire entre la place du Vallon et Sauvabelin un complément idéal à la future piste de luge dévalant de la halle des fêtes de Sauvabelin vers les Ateliers et magasins de la Ville.

Ces routes non déneigées ne seront pas fermées à la circulation. Un panneau de signalisation permanent sera posé avertissant simplement du danger et du non-déneigement. En effet, ces derniers temps, on cherche à uniformiser la signalisation. De plus, pour limiter le besoin en personnel, il est impossible de poser des panneaux de signalisation temporaires lors de chutes de neige.

Un commissaire fait remarquer qu'autrefois, il arrivait que la route de la Bérallaz soit interdite à la circulation, mais que cela n'est plus le cas aujourd'hui. D'après M. Français, la question de la circulation sur les routes des bois du Jorat fait actuellement l'objet d'une étude. Plusieurs d'entre elles pourraient à l'avenir être totalement interdites à la circulation, c'est-à-dire sur toute l'année.

Au terme de ses délibérations, la commission se prononce sur la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann et, par 8 oui et 1 abstention, propose au Conseil communal de l'accepter.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Monsieur le Président, Chers Collègues, m'autorisez-vous quand même à continuer à trouver que l'idée était belle? En cas de neige abondante, on décrète que telle rue n'est pas déneigée le plus tôt possible. Les enfants et les adultes peuvent ainsi

luger à proximité de chez eux, sans devoir se rendre dans le Jorat ou un lointain parc public. La rue proche joue alors un rôle inhabituel, un peu de fantaisie pénètre dans le quartier.

Je viens faire devant vous le deuil de cette idée, née de l'enneigement artificiel du Petit-Chêne à des fins commerciales, qui avait démontré que l'on pouvait provisoirement soustraire une rue – et non des moindres – au trafic motorisé.

Recalé une première fois, le Service des routes et voirie a préparé une réponse beaucoup plus circonstanciée, mais ne mollit pas pour ce qui a trait aux rues urbaines. Ne reste donc à saluer que ses propositions de ne pas déneiger quelques lieux périphériques. Quant au non-déneigement de certaines routes des bois du Jorat, il correspond à des mesures d'économie bienvenues, mais ne concourt pas à atteindre le but que s'est fixé cette motion⁷. D'ailleurs, luger à plat n'est pas terrible, comme je l'avais dit à l'époque!

Le tort est évidemment de confier l'étude d'une telle proposition au Service des routes et voirie. C'est comme si l'on demandait à un marchand d'aspirateurs si la poussière est nuisible dans un tapis... Chacun a néanmoins déjà remarqué que certaines routes sont parfois temporairement interdites à la circulation par forte neige. Toute la subtilité tient dans le fait que l'on n'a pas eu le temps de les déneiger, mais pas que l'on a décidé de ne pas les déneiger.

Je me permets toutefois de hausser le sourcil lorsque je lis que fermer une rue à la circulation n'est pas un processus simple, puisqu'il sous-entend une enquête publique et la création d'une voie de déviation. Oserais-je insister sur le fait qu'il ne s'agissait pas de fermer une route à la circulation du 15 octobre au 27 mars, dans l'attente de la neige, mais de surseoir à son déneigement pendant un ou deux jours? A cet égard, je me demande alors de quel droit une conduite d'eau ose sauter sans avertissement dans une rue et la rendre impraticable aux véhicules pendant une période plus ou moins longue, selon que l'on met un ou deux ouvriers dans la fouille... On peut d'ailleurs remarquer qu'avec tout l'argent que l'on investit dans les prévisions météorologiques et le temps que l'on consacre à les consulter, on sait une semaine à l'avance qu'il va neiger. Mais peut importe, il faut se souvenir que dans ce canton, l'une des pires injures consiste à traiter quelqu'un de «tas de neige». Cela explique l'entrain avec lequel on élimine cette calamité tombée du ciel. Tenez, le matin même de notre séance du 11 mars, la première fois que cet objet était à l'ordre du jour, par le beau temps qui régnait pour l'intronisation de notre président, à 10 h 40, on a passé deux fois une lame dans ma rue pour rejeter le centimètre de neige qui la défigurait sous un soleil éclatant... En fait, soyons bons princes, un centimètre et un millimètre, si l'on tient compte des lignes jaunes que l'on racle au passage et dont la peinture se retrouve sur les bords. Nous avons appris que l'on fermerait certaines rues le 22 septembre

⁷BCC 2000, T. I, p. 197.

pour une manifestation sympathique. Reste à espérer qu'il neigera ce jour-là... ou le 19 avril, comme hier, une fois le matériel de déneigement graissé et remisé!

En attendant, je trouve que notre société réglementée et «responsable» est triste, que le Service des routes et voirie est triste, que la Municipalité est attristante – et cela me rend tristounet! «Protester est inutile, mais indispensable», a dit Cocteau. «Mais», ajoutait lors de notre dernière séance un autre grand auteur, Marc Vuilleumier, «cela lasse!» J'en suis... là! Morose, je m'abstiendrai lors du vote, mais cet état d'esprit ne m'empêche pas, en cette heure tardive, de vous remercier de votre respectueuse et justifiée attention!

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.) : – J'aimerais donner rendez-vous à M. Roland Ostermann aux premières neiges de novembre, au chemin de Rovéréaz, où la voirie a beaucoup à faire dès 5 heures du matin, pour constater la pagaille que cela engendre! Je me réjouis d'y voir luges, enfants, adultes, mais beaucoup moins en constatant le nombre de jambes cassées et d'ambulances au bas de Rovéréaz!

Le président : – La discussion n'étant plus demandée, je prie M^{me} la rapportrice de nous donner les déterminations de la commission.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice : – Au terme de ses délibérations, la commission se prononce sur la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann par 8 oui, 1 abstention et propose au Conseil communal de l'accepter.

Le président : – Je vous fais voter sur la conclusion du rapport-préavis N° 2003/55, c'est-à-dire: *d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann demandant à la Municipalité de ne pas déneiger certaines rues de la ville et des zones foraines, afin de les réserver aux sports de neige.*

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une grande majorité et avec beaucoup d'abstentions, vous avez accepté la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2003/55 de la Municipalité, du 23 octobre 2003;
 - ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide:*

d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann demandant à la Municipalité de ne pas déneiger certaines rues de la ville et des zones foraines afin de les réserver aux sports de neige.

Le président : – Nous avons bien travaillé, examiné quatre préavis, aucune motion, une interpellation très longue. Cela suffit pour ce soir. Je vous remercie d'avoir participé à cette séance et vous donne rendez-vous mardi 4 mai 2004. Bon retour dans vos foyers!

La séance est levée à 22 h 40.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

